

P. DE M.

L'OEUVRE VÉRIDIQUE DE LOUIS RIEL



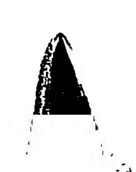
FIGURES CANADIENNES

ÉDITIONS ALBERT LÉVESQUE
MONTREAL 1934





L'OEUVRE VÉRIDIQUE DE LOUIS RIEL



Permis d'imprimer

J.-A. DESMARAIS, V. G.
Ev. de Ruspe.
Auxiliaire de Saint-Hyacinthe.

SAINT-HYACINTHE,
le 29 octobre 1933

P. DE M.

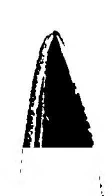
L'OEUVRE VÉRIDIQUE DE LOUIS RIEL

1869-70
1 8 8 5



FIGURES CANADIENNES

ÉDITIONS ALBERT LÉVESQUE
MONTRÉAL 1934



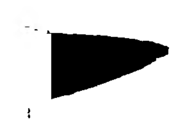
AVERTISSEMENT

Le présent travail est une compilation tirée des différents ouvrages des auteurs suivants:

Monseigneur Taché
" Grandin
Le Révérend Père Le Chevalier, o.m.i.
" " " Morice "
" " " Lejeune "
" " " Lacombe "
" " " Jonquet "
" " " Lecompte, s.j.
Révérend R. C. MacBeth
Dom Benoît
Les Frères de la Doctrine chrétienne
Les Soeurs de la Providence
Les Soeurs de la Présentation-de-Marie
L'abbé Dugas
Le juge Routhier
" " Prud'Homme
" " Dubuc
" colonel Butler
" docteur Mulvaney
J. Tassé
L. O. David
Xavier Marinier
Vernon Lachance
Gabriel Louis Jaray
Louis Hourtecq
J. E. Poirier
Louis Riel
Louis Schmidt
Alexandre Ross
Duncan
Tremblay

L'AUTEUR







CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Pour bien comprendre le Mouvement des Métis, de 1869-1870, ainsi que la Rébellion de 1885, pour porter un jugement équitable sur ces deux événements importants de notre histoire nationale, et pour apprécier l'oeuvre véridique de Louis Riel, le héros de ces drames politiques, il faut considérer:

I—Comment les Blancs se sont introduits dans ce qu'ils appelaient les Pays d'en Haut et en ont pris possession.

II—Quels étaient les habitants de l'Ouest au moment de la formation de la Confédération canadienne.

III—Quel était le gouvernement des Territoires de l'Ouest sous la juridiction de la Compagnie de la baie d'Hudson.

IV—Quelle était la nature du mouvement des Métis du Manitoba en 1869-70.



V—A quelles conditions le Manitoba entra dans la Confédération.

VI—(a) Quelle situation créa aux Territoires du Nord-Ouest, l'acte du Manitoba. (b) Quel était alors le gouvernement de ces Territoires.

VII—Comment les Métis furent poussés à la Rébellion de 1885.

VIII—Pourquoi l'attitude des Métis, légale d'abord, prit ensuite, l'aspect d'une rébellion.

IX—Dans quelles conditions s'effectuèrent les batailles de la Rébellion de 1885.

X—Quels furent les résultats de cette Rébellion.







CHAPITRE I

COMMENT LES BLANCS SE SONT INTRODUITS DANS CE QU'ILS APPELAIENT LES PAYS D'EN HAUT ET EN ONT PRIS POSSESSION.

La Compagnie de la baie d'Hudson.
Les trappeurs ou coureurs-des-bois.
Les explorateurs.
La Compagnie du Nord-Ouest.
La colonie de lord Selkirk.
La nouvelle Compagnie de la baie d'Hudson.

LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON.

La vaste région de l'Amérique du Nord qui s'étend entre le lac Supérieur et les montagnes Rocheuses passait, il y a trois cents ans, pour un pays solitaire et silencieux. Les sombres forêts à l'est de la rivière Rouge, les prairies sans fin qui



se déroulent à l'ouest de ce cours d'eau, ne connaissaient nullement ce qu'il est convenu d'appeler la civilisation. De fait, les unes et les autres étaient à peu près désertes. Cà et là vivaient quelques hordes d'Indiens, en nombre assez considérable, si on le compare à celui que représentent aujourd'hui leurs descendants, mais d'une importance numérique insignifiante relativement à l'immense étendue de terres à travers lesquelles ils erraient, disputant au bison la libre possession du soi.

Cette population primitive coulait ses jours dans une succession de paix et de guerre, sans soupçonner le moins du monde, l'existence de races humaines de l'autre côté du "grand lac", pas plus qu'elle n'avait conscience des bénédictions apportées à la terre par le Christ Rédempteur.

Peu à peu, cependant, l'opinion se répandit parmi les tribus sauvages du Nord-Ouest, que bien loin, au sud, des gens au visage pâle et barbu, avaient fait leur apparition au milieu des Indiens, apportant avec eux des produits merveilleux et des engins terribles.

Radisson et Des Groseillers furent les premiers à visiter les tribus de l'Ouest. Radisson venait de Paris où il naquit en 1636, tandis que Des Gro-

seillers était originaire de la Touraine, où il avait vu le jour vers 1621. C'est à Québec que les deux Français se rencontrèrent pour la première fois. Le mariage de Des Groseillers à la soeur de Radisson resserra les liens déjà formés entre ces deux hommes par une remarquable parité de tempérament, d'aptitudes, d'inclinations, et contribua à les enrôler dans la même voie aventureuse.

En 1660, les deux aventuriers quittèrent Québec et hivernèrent sur les bords du lac Supérieur. Au printemps, ils suivirent les Cris dans leur campement à travers les plaines de l'Ouest. Cette expédition des deux amis fut une simple entreprise d'aventuriers et de coureurs-des-bois, sans aucun désir de faire des explorations profitables. Aussi, elle ne laissa aucune trace et ne versa aucune lumière sur la nature du pays visité, ou sur le caractère et les moeurs des indigènes qu'ils y avaient rencontrés.

A leur retour, mécontents de la manière dont ils furent traités par les autorités françaises, les deux aventuriers se dirigèrent vers la Grande-Bretagne dans l'espoir de recevoir du secours du roi Charles II. Pour arriver à leur fin, Radisson et Des Groseillers trahirent les intérêts de leur patrie;



ils firent miroiter devant les yeux du souverain d'Angleterre et de sa cour, la quantité fabuleuse de riches fourrures que les marchands anglais pourraient se procurer, s'ils se mettaient en rapport avec les tribus des grandes plaines de l'Ouest. Le Prince Rupert accorda un navire à chacun des deux transfuges français qui firent voile vers l'Amérique en 1668.

Après quelques jours de navigation, une violente tempête obligea Radisson à retourner en Angleterre; mais Des Groseillers atteignit la baie d'Hudson, sur "L'Incomparable", commandé par le capitaine Gillam. Le navire aborda à l'embouchure d'une rivière à laquelle fut donné le nom de Rupert en l'honneur du Prince qui avait équipé le vaisseau. Les aventuriers bâtirent un fort pour se mettre à l'abri des incursions des sauvages. La traite des pelleteries fut abondante; le navire fut vite chargé et, de bonne heure, au printemps, eut lieu le retour à Londres.

Le succès obtenu dans ce voyage fut toute une révélation pour les marchands d'Angleterre. Il n'y avait plus de doute; la baie d'Hudson était une riche mine à exploiter. Mais, pour le faire avec profit, il fallait une puissante compagnie.

Plusieurs personnages importants de la cour firent, au roi Charles II, la demande d'une charte concédant le privilège exclusif de la traite des pelleteries sur les terres dont les eaux coulent vers la baie d'Hudson. Le 2 mai 1670, la charte fut octroyée à la Compagnie de la baie d'Hudson, qui envoya aussitôt un contingent dans le pays de l'Ouest, pour faire, sur une haute échelle, la traite des pelleteries.

A partir de cette époque, des vaisseaux quittèrent périodiquement la Tamise pour les bords glacés de la baie d'Hudson; ils étaient chargés de mousquets et de munitions, de haches, de hachettes, de couteaux, de spiritueux, d'habits et d'étoffes de toutes sortes que les commerçants départissaient avec d'énormes profits aux Indiens qui affluèrent bientôt à leur poste de traite. En retour, ils reçurent de leur clientèle à peau rouge, les meilleures pelleteries de l'Ouest et du Nord du Canada.

Les traiteurs anglais établirent des forts ou comptoirs aux points les plus avantageux de la côte occidentale de la baie d'Hudson et sur les cours d'eau qui s'y jettent. Ces établissements des plus primitifs d'abord, furent graduellement agrandis et consolidés jusqu'à ce que quelques-uns eus-



sont atteint des proportions dignes de leur nom. De fait, l'un d'eux, appelé fort du Prince de Galles à l'embouchure du fleuve Churchill, était de pierre et avait la forme d'un grand rectangle, avec bastions munis de nombreux canons.

La charte que Charles II avait accordée à la Compagnie de la baie d'Hudson, conférait un si vaste territoire, que sa validité fut maintes fois contestée. Ce document concédait à la Compagnie: "le commerce absolu de toutes les mers, rivières, anses et golfes qui ne sont point, déjà, dans la possession d'un de nos sujets ou des sujets d'un autre prince chrétien." (Charles II).

Le don était indubitablement généreux; mais ceux qui se rappelaient l'axiome: "personne ne donne ce qu'il n'a point", pouvaient trouver cette libéralité facile: puisque, aucun monarque anglais n'avait jamais représenté comme lui appartenant ce que, le 2 mai 1670, Charles II accorda au Prince de Rupert, au duc D'Albermale, au général Monk et aux quinze nobles ou marchands qui formaient la Compagnie de la baie d'Hudson.

Les privilèges que le roi d'Angleterre octroyait à la Compagnie de la baie d'Hudson, eurent pour effet d'éveiller l'attention de la France sur ces con-

trées qu'elle réclamait comme siennes. Aussi les forts de la baie d'Hudson furent-ils souvent le théâtre de la guerre entre les deux nations rivales.

Les exploits de Pierre Le Moyne d'Iberville constituent une épopée connue de tous. En 1696, l'Angleterre ne possédait plus un pouce de terrain dans le territoire de la baie d'Hudson. La France demeura maîtresse de tout ce pays jusqu'à l'année 1713 où, par le traité d'Utrecht, la baie d'Hudson retourna à l'Angleterre.

LES TRAPPEURS OU COUREURS-DES-BOIS.

Il est certain que dès l'établissement de la colonie sur les bords du Saint-Laurent, les coureurs-des-bois, emportés par l'esprit d'aventure et épris des charmes d'une vie errante et vagabonde, pénétrèrent sur les Territoires de l'Ouest. Il est probable que plusieurs de ces trappeurs se fixèrent au milieu des Indiens. Ces aventuriers étaient braves, hardis, entreprenants et ne craignaient aucun danger. Leur supériorité sur les plus habiles d'entre les Indiens était incontestable. Aussi les Sauvages les admettaient dans leurs conseils et,

souvent, les choisissaient pour chefs de leurs tribus. Les enfants des bois étaient émerveillés des moyens que les Blancs pouvaient inventer pour se tirer d'embarras dans les circonstances difficiles.

Les intrépides chasseurs dont beaucoup de romanciers ont fait leurs héros ont, en réalité, mené une vie plus aventureuse qu'on ne le croit.

Les premiers missionnaires qui pénétrèrent chez les Indiens de l'Ouest, ont trouvé des types frappants de race blanche mêlée à la race sauvage. La couleur des cheveux et des yeux, la forme arrondie de la figure empêchaient toute méprise, sur le mélange de leur sang. On ne se trompe jamais sur les individus de pure race indienne. Les pommettes des joues sont saillantes et la chevelure, toujours noire et droite.

Le fameux Pound-Maker, ce chef cris qui a joué un rôle si important dans la guerre du Nord-Ouest, en 1885, bien qu'appartenant à une tribu sauvage, avait certainement du sang français dans les veines. Sa belle et ondoyante chevelure châtain clair, ses yeux bleus et doux ne dénotaient pas le Sauvage pur sang.

LES EXPLORATEURS

De La Vérendrye, commandant d'un petit poste sur le lac Nipigon, au nord du lac Supérieur, fut chargé par M. de Beauharnois, gouverneur de la Nouvelle-France, d'explorer les contrées de l'Ouest (1731-43). La cour de France, à laquelle il demanda de l'aide, lui refusa tout secours pécuniaire, ne lui accordant que la traite des fourrures dans les parages qu'il visiterait. Il entreprit quand même, sa première expédition avec cinquante hommes, trois de ses fils, son neveu et le R. P. Mesaiger, s.j.

De La Vérendrye eut à surmonter de grands obstacles. Une partie de son équipage l'abandonna. Il continua néanmoins son voyage et se rendit jusqu'au lac à la Pluie où il fonda le fort Saint-Pierre. Il y laissa son neveu pour faire la traite des pelleteries avec les Indiens. L'été suivant, l'explorateur pénétra jusqu'au lac des Bois où, sur la rive occidentale, il éleva le fort Saint-Charles. Pour se rendre au désir des Cris et des Assiniboines qui réclamaient un poste près de leur campement, il érigea en 1734, à l'embouchure de la rivière Winnipeg, le fort Maurepas. Laissant



à cet endroit son fils aîné Jean-Baptiste, M. de La Vérendrye se rendit à Montréal puis à Québec, pour s'entendre avec ses créanciers. Il leur concéda, pour ses dettes énormes, le droit d'exploiter, au moyen d'agents, les produits de ses établissements. Libre alors de tout intérêt commercial, il partit avec le R. P. Aulneau de la Touche s.j., pour se livrer tout entier aux explorations commencées.

Le vaillant explorateur essuya beaucoup d'épreuves. Au printemps de 1736, les provisions étaient excessivement rares au fort Saint-Charles. Ce n'était guère la faute de La Vérendrye qui, dès le mois de mai 1735, avait, non seulement semé des pois autour de son établissement, mais aussi planté du maïs et avait même persuadé deux familles indiennes d'en faire autant.

Le 4 juin, le commandant eut la douleur d'apprendre la mort de son neveu. Cette nouvelle lui fut apportée par le petit groupe du fort Maurepas que pressait la faim. De la Jemmeraye avait passé de vie à trépas le 10 mai 1716. C'est le premier chrétien inhumé dans les limites de ce qui est aujourd'hui le Manitoba. Ses cousins élevèrent une humble croix de bois sur sa tombe.

La plus accablante épreuve du Sieur de La Vérendrye fut le massacre de son fils aîné, du R. P. Aulneau et de dix-neuf hommes tombés entre les mains des Sioux. C'est le 8 juin 1736, sur une île du lac des Bois située à quelques milles du fort Saint-Charles, que les braves explorateurs furent massacrés.

Quelques jours après le crime, un parti de Français trouvèrent les corps des victimes. Les têtes, dont la plupart avaient été scalpées, reposaient sur des peaux de castor. Le fils de M. de La Vérendrye était étendu sur le sol, la face contre terre, le dos tailladé avec un couteau, une houe enfoncée dans les reins. La tête, détachée du tronc, était enrubannée de jarretières et de bracelets en piquants de porc-épic. Quant au R. P. Aulneau, il se tenait sur un genou, la main gauche reposant sur le sol et la droite levée comme dans l'acte de l'absolution. La majorité des agresseurs, rapportèrent les Sauvages, témoins du crime, étaient d'avis de lui laisser la vie sauve; mais, pour faire preuve de bravoure, un jeune fanfaron l'exécuta.

Le premier châtiment de cet assassinat sacrilège, fut, au dire des Sauvages, un coup de tonnerre



assourdissant. La bande meurtrière décampa avec son butin, parmi lequel, se trouvaient les vases sacrés dont le missionnaire s'était servi pour la célébration de la sainte Messe.

Quand de La Vérendrye apprit la nouvelle du désastre sanglant, il fut comme anéanti. Dans les premiers moments de douloureuses émotions causées par cette crucifiante épreuve, la pensée lui vint de se rendre aux pressantes instances des Indiens, amis des Français, qui le voulaient à leur tête pour venger le crime. Il se ravisa bientôt. Afin de laisser se calmer la première effervescence des passions, il donna des ordres sévères pour que rien ne fût entrepris dans ce sens, avant qu'on ne connût l'avis du Grand Père de l'Est, c'est-à-dire du gouverneur de Beauharnois.

Le 19 septembre 1736, de La Vérendrye envoya chercher les restes des victimes de la cruauté siouse et les fit enterrer, le lendemain, dans la chapelle de son fort.

Au printemps de 1737, de La Vérendrye dut retourner à Montréal pour apaiser de nouveau ses créanciers. Il parvint difficilement à régler sa situation financière et demanda vainement de l'aide aux autorités françaises. Cependant, le 2 septem-

bre 1738, l'intrépide voyageur arrivait au fort Saint-Charles. Le 24 septembre de la même année, après avoir établi un fort sur le lac Winnipeg, le grand explorateur atteignait l'embouchure de l'Assiniboine et plantait sa tente à côté des loges des Cris.

On pourrait appeler de La Vérendrye, sinon le fondateur, du moins le premier habitant de Winnipeg, puisque c'est lui qui construisit à cet endroit, les premières résidences permanentes. Fort Rouge, en effet, fut érigé sur l'emplacement où, devait s'élever plus tard, la fière capitale des grandes prairies canadiennes.

Non seulement de La Vérendrye découvrit le pays de l'Ouest, mais, il y fonda des postes pour la traite des pelleteries. Les Sauvages reçurent, dans ces établissements, les premières leçons de civilisation chrétienne.

Il nous est impossible de suivre de La Vérendrye et ses fils dans toutes leurs pérégrinations; mentionnons cependant le grand voyage au pays des Mandanes, haut Missouri, que l'explorateur en chef effectua, du mois d'octobre 1738 au mois de février 1739, et les excursions presque aussi importantes de son fils, le chevalier, aux lacs: Mani-



toba, Dauphin, Winnipegosis et Bourbon ainsi qu'à la Saskatchewan inférieure.

Dans le cours de l'année 1742, se fit le fameux voyage qui eut pour résultat, la découverte, par le chevalier et son frère Louis, des montagnes Rocheuses, dont ils escaladèrent un des pics, après avoir affronté des périls sans nombre au milieu de cruels Sauvages.

Les explorateurs atteignirent vraisemblablement un endroit dans la partie sud-ouest de ce qui est aujourd'hui le Montana.

Fatigué des querelles sans cesse renouvelées des commerçants rivaux, de La Vérendrye demanda d'être relevé d'une responsabilité qui n'avait accumulé sur sa tête que troubles, anxiétés et insultes. C'était à l'automne de 1744. Il avait consacré treize ans de sa vie à explorer, coloniser et évangéliser les régions de l'Ouest.

Quand de La Vérendrye se retira, six établissements étaient là pour attester son génie d'organisateur. C'étaient les forts Saint-Pierre, fondé en 1731 sur le lac à la Pluie; Saint-Charles, sur le lac des Bois (1732); Maurepas, à l'embouchure de la rivière Winnipeg (1734); Rouge, au confluent de l'Assiniboine et de la rivière Rouge (1738) et

Dauphin, établi en 1741, au nord-ouest du lac du même nom.

Par lui-même ou par ses enfants, de La Vérendrye avait, non seulement exploré, mais décrit la région située entre le lac Supérieur et les montagnes Rocheuses et celle qui s'étend du Missouri à la Saskatchewan.

Le lieutenant de Noyelles qui lui succéda, ne garda pas longtemps une fonction pour laquelle il n'avait aucune aptitude. Monsieur de Saint-Pierre qui vint après lui, ne fut pas non plus, un explorateur digne du nom, et le 20 septembre 1753, il remettait le commandement des postes de l'Ouest entre les mains du chevalier de la Corne. L'administration de ce dernier, dans l'Ouest, commença durant les jours d'anxiété qui précédèrent la guerre de Sept ans, déclarée en 1755. Le chevalier de la Corne travailla activement au développement de l'Ouest. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir introduit l'agriculture dans cette région.

Monsieur de la Corne fonda, sur la Saskatchewan inférieure, le fort Poskoyac dont il fit le siège principal des opérations françaises. Il fonda aussi le fort Saint-Louis-des-Prairies dont le nom fut changé plus tard pour celui de la Corne. Ce



fut la dernière fondation française dans les grandes plaines de l'Ouest. Le Canada était assailli par les Anglais, bien supérieurs en nombre aux Français. Incapable de conserver les possessions françaises de la Nouvelle-France, le gouverneur de Québec ne pouvait guère songer à de nouvelles découvertes. De la Corne fut rappelé au cours de 1755.

Après 1756, les forts français furent abandonnés et les Sauvages reprirent le chemin de la baie d'Hudson, à la grande satisfaction des Anglais. Il est probable, cependant, que plusieurs Français ou Canadiens, qui avaient pris le goût des aventures, continuèrent à vivre chez les tribus indiennes.

Les Sauvages gardèrent longtemps le souvenir des Français qui avaient habité parmi eux et fait pénétrer, au milieu de leurs tribus, la civilisation dont ils conservèrent les vestiges.

LA COMPAGNIE DU NORD-OUEST

Après la cession du Canada à l'Angleterre en 1760, la Compagnie de la baie d'Hudson jouit pendant quelques années du monopole de la traite

des pelleteries dans les Territoires de l'Ouest; mais, elle vit bientôt nombre de traiteurs privés lui courir opposition. En 1784, ces traiteurs s'unirent pour former la puissante Compagnie du Nord-Ouest.

Cette Compagnie songea à s'assurer le privilège exclusif de la traite des pelleteries dans tout le Nord-Ouest. Pendant qu'au sud de la rivière Saskatchewan, les tribus, après les découvertes de La Vérendrye, s'étaient empressées de traiter avec les Français, celles du nord avaient toujours continué, depuis un siècle, à porter leurs fourrures aux Anglais de la baie d'Hudson. Pour attirer les Sauvages de ces régions vers le sud et les détourner de la baie d'Hudson, l'unique moyen était de se placer sur leur chemin et de faire alliance avec eux.

Bien que la plupart des employés de la Compagnie du Nord-Ouest fussent des Canadiens, les actionnaires principaux étaient des Anglais. Les associés de cette Compagnie étaient des hommes habiles qui possédaient le génie du commerce. Ils comprenaient que pour devenir les maîtres de ces immenses contrées, il ne fallait pas reculer devant les entreprises dispendieuses, parce que la mine à



exploiter devait compenser abondamment les dépenses encourues pour l'ouvrir. Ils échelonnèrent des forts, du lac Supérieur au lac des Esclaves, et pourvurent tous ces postes d'un personnel suffisant pour empêcher les camps sauvages d'échapper à leur surveillance. Ainsi, la Compagnie de la baie d'Hudson, confinée sur les bords de la mer, allait périr par la famine, ou bien elle serait obligée de sortir de sa retraite pour venir engager la lutte; alors, les membres de la Compagnie du Nord-Ouest la ruineraient, en peu de temps, et ils seraient débarrassés d'elle pour toujours. Tel était leur calcul. Mais, en 1821, après une lutte opiniâtre, entremêlée de succès et de revers, la Compagnie de la baie d'Hudson devait absorber la Compagnie du Nord-Ouest.

LA COLONIE DE LA RIVIÈRE-ROUGE

Un noble Ecossais, lord Selkirk, à qui sa fonction dans la Compagnie de la baie d'Hudson assurait une grande influence, conçut le projet de fonder une colonie sur la terre de Rupert. Il obtint à cet effet la cession d'une certaine étendue de terre sur les bords de la rivière Rouge, dans un rayon de

soixante milles autour du confluent de l'Assiniboine et de la rivière Rouge, formant un cercle régulier. Il y appela divers colons, entre autres d'anciens soldats de Napoléon I, originaires de la Suisse allemande, qui, après l'exil du conquérant à Sainte-Hélène, s'étaient mis au service de l'Angleterre, à condition de ne jamais porter les armes contre la France. Ces derniers, établis au centre de la nouvelle colonie, donnèrent le nom de leur patron national: Saint-Boniface, à l'endroit qui l'a toujours gardé depuis.

Cet établissement fut fondé en 1812, au milieu d'innombrables difficultés, et fut plusieurs fois menacé d'une ruine complète. Les colons triomphèrent, néanmoins, de tous les obstacles, et peu à peu, la Rivière-Rouge devint un poste important.

C'est sur la demande de lord Selkirk que les missionnaires catholiques s'établirent d'une manière permanente dans l'Ouest.

LA NOUVELLE COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

La nouvelle Compagnie de la baie d'Hudson fut formée par la fusion des deux Compagnies rivales. En 1821, elle obtint du gouvernement anglais le



monopole de la traite des pelleteries dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce privilège était accordé pour vingt et un ans. Avant l'expiration de ce terme, il fut renouvelé pour une nouvelle période de vingt et un ans. La Compagnie de la baie d'Hudson racheta, des héritiers de lord Selkirk, les terres qu'elle avait vendues à Sa Seigneurie. Replacée sous l'autorité immédiate de la Compagnie de la baie d'Hudson, la colonie de lord Selkirk ou de la Rivière-Rouge garde un caractère politique à part. L'établissement est administré par un gouverneur qui n'est pas toujours le gouverneur de la terre de Rupert, qui n'a pas même toujours été un membre de la Compagnie de la baie d'Hudson. Le gouverneur a, pour l'assister dans son administration, un conseil composé d'un nombre indéfini de membres. Ces membres sont nommés par la Compagnie, qui les choisit ordinairement au gré de la population.





CHAPITRE II

QUELS ÉTAIENT LES HABITANTS DES TERRITOIRES DE L'OUEST AU MOMENT DE LA FORMATION DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE.

EN 1867, les Territoires de l'Ouest étaient peuplés:

de Blancs	4,000
d'Indiens	30,000
de Métis	15,000

LES BLANCS.

Les Blancs formaient une minime fraction de la population totale des Territoires de l'Ouest.

L'Ecosse et les îles Orcades avaient fourni au Nord-Ouest le plus fort contingent de la popula-



tion blanche de cette époque. Presque tous les postes de l'intérieur et même ceux des extrémités les plus reculées du pays comptaient un certain nombre d'employés orcadiens.

Les plus nombreux ensuite, étaient les Canadiens français. Les explorateurs de la rivière Rouge étaient de race française. Après la conquête anglaise, deux Compagnies rivales exploitèrent les fourrures de ce pays. La Compagnie du Nord-Ouest, composée surtout d'Ecossais et d'Anglais, choisissait cependant ses employés subalternes parmi les Canadiens-français et imposait à tous ses membres l'obligation de parler le français; par là, elle affectait d'être comme une continuation des Compagnies formées dans la Nouvelle-France: elle conservait, sur les nations sauvages le prestige qu'avaient su produire les découvreurs français.

Ces circonstances diverses expliquent l'importance de l'élément canadien-français dans les Territoires de l'Ouest.

D'autres contrées avaient fourni leur quote part: l'Angleterre, l'Irlande, le Canada anglais, l'Allemagne, la Suisse, la France, la Norvège, l'Italie, les Etats-Unis, le Mexique et l'Amérique méridionale.

Quelle que soit la nationalité particulière des Blancs, ils se groupaient sous deux appellations: les Anglais et les Français. Ces appellations désignaient, en effet, non seulement ceux qui étaient d'origine anglaise ou française, mais encore ceux que des circonstances particulières avaient mis en contact avec l'une ou l'autre des deux nationalités prédominantes.

LES NATURELS DU PAYS OU LES INDIENS

Ces Indiens représentent un seul type physique: le type mongolique, aux yeux et aux cheveux noirs, au nez aquilin, à la barbe rare ou absente, aux os de la face très marqués; leur peau est cuivrée, d'où leur nom de Peaux-Rouges. Monseigneur Taché portait à vingt-deux le nombre des tribus de l'Ouest. Leurs langues étant différentes, ils se comprenaient par gestes. Malgré l'uniformité fondamentale du type physique, leur aspect et leur taille variaient comme leur vie et leur état d'esprit.

On peut classer les Indiens de l'Ouest, en cinq groupes, caractérisés moins par le langage que



par des ressemblances dans l'organisation sociale, les coutumes et la manière de vivre.

I—Les Algonquins	Les Sauteux Les Cris Les Maskégons
II—Les Assiniboines	Branche de la redoutable race des Sioux.
III—Les Montagnais	Ils renferment un grand nombre de tribus.
IV—Les Pieds-Noirs	Pieds-noirs Piéganes Gens du Sang
V—Les Esquimaux.	

Ces Indiens vivaient dans des "tepees", espèces de loges coniques, montées sur des perches assez légères pour être facilement transportées là où l'exigeaient leurs instincts nomades. En plus de la viande du buffle ou du bison, qu'on trouvait alors un peu partout, le poisson, une variété de riz sauvage et plusieurs espèces de petits fruits ou baies

servaient à leur subsistance. A ces ressources alimentaires, il faut encore ajouter la chair de l'ours, du castor, du porc-épic et même du rat musqué qui, avec le bison, faisaient surtout l'objet de leur chasse.

Mais, les aborigènes des grandes plaines de l'Ouest, ne se livraient à aucune espèce de culture, pas même à celle du maïs, pourtant en honneur chez certaines tribus de l'est, ni à celle d'une sorte de tabac indigène que cultivaient les riverains du Pacifique. L'idée semble ne leur être jamais venue de demander au sol qu'ils foulaient, au cours de leurs interminables migrations, de contribuer, de la moindre manière, à leur entretien. Du reste, la Providence avait amplement pourvu à leurs besoins, en dotant leurs pays d'immenses troupeaux d'animaux sauvages.

LES MÉTIS

Comme les Blancs, les Métis se partageaient en deux groupes distincts, connus, les uns, sous le nom de Métis français et les autres sous celui de Métis anglais. Cette classification se faisait surtout à raison de la langue parlée.



L'origine de la caste des Métis, dans l'Ouest, remonte au temps des compagnons de Monsieur de La Vérendrye, des coureurs-des-bois et des employés de la Compagnie de la baie d'Hudson. Plusieurs historiens ont reconnu que cette origine est antérieure à la fondation de la Compagnie du Nord-Ouest.

Presque invariablement, le Métis primitif avait un père blanc et une mère indienne. Ce n'est que dans la suite que le mariage se fit entre Blancs et Métisses ou Métis et Métisses. Ces unions étaient réglées par la loi naturelle sans aucune intervention religieuse ou civile.

Les Métis forment une race d'hommes, grands, forts, bien faits, quoique en général, ils aient le teint basané: un très grand nombre, néanmoins, sont blancs et ne portent aucune trace de provenance sauvage.

"Les Métis", dit Mgr Taché, "sont sensibles, hospitaliers, généreux jusqu'à la prodigalité, patients dans les épreuves. Leur défaut le plus saillant est la facilité de céder à l'entraînement du plaisir. D'une nature vive, ardente, enjouée, il leur faut des satisfactions, et si une jouissance se présente, tout est sacrifié pour se la procurer. De

là, une perte considérable de temps, un oubli trop facile des devoirs les plus importants."

"Les Métis sont d'intrépides et infatigables voyageurs. Habitués à la chasse au buffle, ils forment la cavalerie la plus adroite qu'il y ait au monde."

"Les Métis semblent posséder naturellement une faculté propre aux Sauvages et que les autres peuples n'acquièrent presque jamais: c'est la facilité de se guider à travers les forêts et les prairies, sans autre donnée qu'une connaissance d'ensemble qui est insuffisante à tout autre. Presque tous sont doués d'une grande puissance d'observation; rien n'échappe à leur oeil exercé, et l'on peut dire que tout ce qu'ils ont vu, reste gravé dans leur mémoire en caractères ineffaçables. Dans les immenses prairies, ils semblent reconnaître jusqu'au moindre accident de terrain; si on prend auprès d'eux des informations, ils vous donnent des explications qu'un propriétaire pourrait à peine fournir sur son petit domaine; et, après être entrés dans une minutie de détails, ils complètent votre étonnement en ajoutant: "Je ne connais pas beaucoup cet endroit-là, je ne l'ai vu qu'une fois, il y a longtemps de cela."



Après un demi-siècle, la race des Métis devint prédominante dans l'Ouest, au point que les naturels eux-mêmes la déclaraient supérieure à la leur pour la guerre et la chasse. Les Métis ont servi de trait d'union entre la barbarie et la civilisation. Fidèles et constants amis des Indiens des diverses tribus, ils adoucirent les moeurs des Sauvages. Malgré ce qui pouvait leur manquer au point de vue moral et social, la plupart avaient reçu de leur père l'ineffable don de la foi avec certains principes de religion et de civilisation qu'ils s'efforçaient, dans la mesure de leur connaissance, de communiquer à leurs enfants.

Les Métis triomphèrent des coutumes barbares des Sauvages de l'Ouest, parfois par les armes, mais surtout, par les bonnes relations qu'ils entretenaient avec elles à la faveur de la paix.

Sous la direction des missionnaires et par l'enseignement de ces derniers, les Métis à leur tour, polirent leurs moeurs, se montrèrent sociables, s'instruisirent des bonnes manières, adoptèrent les coutumes des Blancs et devinrent des chrétiens résolus.

A mesure que les Indiens diminuaient en nombre, les Métis se considérèrent comme étant les

héritiers légitimes des tribus sauvages et s'emparèrent du domaine de ces dernières. Les Métis furent donc les premiers occupants civilisés des vastes régions de l'Ouest qu'ils connaissaient jusque dans leurs retraites les plus éloignées; ne disposant d'aucune ressource, ils avaient su cependant, mettre en valeur quelques parcelles des immenses plaines de l'Ouest.

Peuple primitif, simple, de bonne foi, placé par la Providence dans une heureuse abondance de biens, mais dénués d'ambition, les Métis n'avaient pas de gouvernement régulier. Cependant, quand ils allaient à la chasse au bison, il se faisait naturellement, au milieu d'eux, une certaine organisation. Et, pour maintenir l'ordre dans les rangs, ainsi que pour se tenir en garde contre les vols de chevaux et contre les attaques des Sauvages, ils formaient un camp régulier. Un chef était nommé, douze conseillers élus, ainsi que des guides et un crieur public. Les soldats se groupaient par dizaine. Tout chasseur était un soldat. Chaque dizaine se choisissait un capitaine.

Quand arrivait le moment de l'organisation militaire proprement dite, le chef en donnait avis. Le premier soldat venu commençait par désigner celui



qu'il voulait avoir pour son capitaine. Neuf de ceux qui approuvaient ce choix sortaient des rangs et se plaçaient autour du soldat désigné. Ainsi, le capitaine de chaque dizaine se trouvait-il placé à la tête de soldats d'autant mieux décidés à le suivre partout, que sa fonction supérieure était un effet de leur confiance en lui et de leur choix unanime.

Le conseil des chasseurs faisait des règlements. On les appelait les lois de la Prairie. Le conseil était un gouvernement provisoire. C'était aussi un tribunal qui prenait connaissance des infractions aux règlements et des différends qu'avaient à lui présenter les membres du camp.

Dans les affaires ordinaires, le conseil agissait d'après son autorité, mais, en matière d'importance plus grande, il recourait au public et basait ses décisions sur l'assentiment de la majorité de tous les chasseurs.

A l'époque des aventureuses excursions de la chasse annuelle du buffle dans les prairies sans limites, le prêtre catholique, muni de sa chapelle portative, accompagnait la brigade composée, ordinairement de deux à trois cents familles, ayant trois à quatre cents charrettes à leur disposi-

tion. Grand Chef de la prière, le missionnaire devenait, à l'occasion, consolateur, conciliateur, magistrat, juge de paix, aviseur, etc...

C'était l'état d'un peuple neuf, mais civilisé et jouissant d'un gouvernement à lui, basé sur les vraies notions de la liberté publique et de l'équité. Ce gouvernement provisoire, d'un rouage simple, formé pour le seul intérêt général, ne supposait pas d'émoluments; il s'organisait partout où se trouvait une caravane assez considérable et cessait d'exister avec elle; il se constituait pareillement dans tout établissement métis, où une assez grande diversité d'intérêts tendait à engendrer des difficultés, où il y avait des dangers à conjurer, des hostilités à repousser.

Les établissements métis étaient les jalons de la civilisation future. Et leurs emplacements furent si bien choisis qu'ils devinrent, partout, des centres sur lesquels l'immigration s'appuya pour coloniser l'Ouest.

La Compagnie de la baie d'Hudson laissait le gouvernement des Métis s'exercer librement. Elle n'en prenait pas ombrage. Au contraire, ses traiteurs et ses chasseurs, dans les camps, dans les hivernements, dans les établissements métis, fai-

saient la chasse, la traite, commerçaient sous l'autorité du Conseil de la Prairie et sous la protection des lois des Métis. C'était pour elle un rempart à l'abri duquel, elle était bien aise de se tenir, car les Sauvages étant autrefois, nombreux, barbares et toujours en lutte les uns contre les autres, il lui eût été impossible de se maintenir, sans avoir à faire des dépenses continuelles, nécessaires à l'entretien d'une force armée considérable.





CHAPITRE III

QUEL ÉTAIT LE GOUVERNEMENT DU NORD-OUEST SOUS LA JURIDICTION DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON.

LA Compagnie de la baie d'Hudson exploitait plus qu'elle ne gouvernait les Territoires de l'Ouest. Les tribus sauvages étaient livrées à elles-mêmes; à elles seules incombait le soin de régler, par la guerre ou par d'autres moyens, les différends qui pouvaient surgir entre elles.

La Compagnie nommait un gouverneur et un conseil pour administrer l'établissement de la Rivière-Rouge, mais elle n'y maintenait pas de force armée.

Pour la défense nationale, les Métis, comme les

Sauvages étaient abandonnés à eux-mêmes. Ils élisaient des chefs et formaient un gouvernement provisoire, quand les circonstances le demandaient: c'était leur droit. Ils en usèrent lors des rivalités qui armèrent l'une contre l'autre la Compagnie de la baie d'Hudson et celle du Nord-Ouest. C'est en vertu de ce même droit, qu'ils se liguèrent, en 1869, pour résister aux agressions des Canadiens.





CHAPITRE IV

QUELLE ÉTAIT LA NATURE DU MOUVEMENT DES MÉTIS DU MANITOBA EN 1869-70.

La Confédération.

La Compagnie de la baie d'Hudson vend au gouvernement canadien les Territoires de l'Ouest.

Mécontentement et craintes des habitants du Nord-Ouest.

Opposition des Métis à l'arpentage des terres par les envoyés du gouvernement canadien. Louis Riel.

Le gouvernement provisoire.

LES provinces de Québec, d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick formèrent en 1867, la Confédération canadienne. Ottawa devint la capitale et chaque province eut sa capitale particulière.

En 1868, le gouvernement canadien entra en pourparlers avec le gouvernement anglais et la



Compagnie de la baie d'Hudson, au sujet de l'achat des Territoires du Nord-Ouest. Un an après, la Compagnie consentit à cette vente, sans cependant l'opérer encore. Ces procédés blessèrent profondément les Métis. En effet, sans les consulter, sans les prévenir, et contrairement au droit des gens, on leur imposait un nouveau régime; on les vendait comme un vil troupeau. De plus, les Métis étaient fort inquiets sur le sort qui les attendait dans la Confédération canadienne; la suite des événements a prouvé que leurs craintes n'étaient que trop fondées.

Sur ces entrefaites, le gouvernement canadien, devançant ses pouvoirs, fit ouvrir une route stratégique traversant le territoire de la Rivière-Rouge: il envoya des ingénieurs arpenter les terres de cette région et nomma l'honorable William MacDougall, lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest.

Les événements prirent alors une tournure grave. Les Canadiens arpentaient, non seulement les plus belles terres inoccupées, mais encore celles des Métis, montrant par là, qu'ils étaient décidés à s'emparer des propriétés des premiers habitants du pays.

On annonça, que MacDougall avait, dans ses bagages, trois cents cinquante carabines et une forte quantité de munitions. Le colonel Dennis, qui avait réussi à pénétrer à la Rivière-Rouge, travaillait à recruter des hommes prêts à faire le coup de feu pour aller à la rencontre de MacDougall et l'introduire dans le pays. C'étaient des menaces de vol, d'invasion et de guerre civile et l'arpentage des terres continuait.

Au mois d'août de l'année 1869, un arpenteur du gouvernement et ses assistants traçaient des lignes sur les terres des Métis, à Saint-Vital. Riel, qui apparaît pour la première fois sur le théâtre de l'histoire, se trouvait, à ce moment, à Saint-Vital, chez sa mère. Il part avec quelques amis, se rend auprès de l'arpenteur et lui enjoint de cesser ses mesurages sur les terres des Métis: "Ce sont des propriétés privées", dit-il, "nul ne peut les chaîner sans la permission des propriétaires". L'autre lui répond qu'il agit d'après les instructions du gouvernement du Canada et qu'il n'a pas de compte à rendre à personne.

—"Nous ne reconnaissons", reprend Riel, "aucun droit au gouvernement canadien de venir ainsi



faire des travaux sur nos terres, et nous ne le permettrons pas."

—"Que vous le permettiez ou non, je suis mes instructions sans m'occuper de vous". Et l'arpenteur ordonne à l'homme qui tient la charrue d'avancer.

Aussitôt Riel met le pied sur la charrue, l'arrête, la saisit et d'un geste brusque, la culbute en travers du sillon, puis, se retournant vers l'arpenteur et ses hommes: "Vous allez," dit-il d'un ton résolu, "cesser ces arpentages et filer immédiatement".

C'est ce qu'ils crurent bon de faire, et plus vite qu'ils n'étaient venus.

Les Métis avaient trouvé un chef.

....

On a souvent donné le nom de "Rébellion" à l'acte des Métis guidés par Riel. Il n'en fut rien. On n'est point rebelle lorsqu'on obéit à l'autorité constituée et immédiate, et qu'on est du reste, entièrement soumis à l'autorité médiate et suprême. C'était le cas des Métis. D'une part, le gouvernement d'Ottawa n'avait pas plus de droit, alors, sur l'Assiniboia qu'aujourd'hui sur Terreneuve; d'au-

tre part, M. William McTavish, gouverneur de la Compagnie de la baie d'Hudson, seule autorité reconnue jusque-là, venait de répondre aux envoyés des Métis: "Je n'ai plus aucun pouvoir; pour l'amour de Dieu, formez un gouvernement". La colonie ne pouvait rester sans gouvernement dans une situation confinant à l'anarchie; elle se donna donc une administration complète, régulière, bien que provisoire, tout en maintenant son allégeance à la Couronne britannique. Cette fidélité n'était pas sans mérite, puisqu'elle fit repousser les avances de certains Américains qui avaient les yeux sur le Nord-Ouest et qui voulaient y mettre la main. On offrit aux Métis quatre millions de dollars américains s'ils voulaient s'unir aux États-Unis: mais Riel et ses gens repoussèrent la proposition avec mépris. Ce fait est attesté par Mgr Taché, évêque de Saint-Boniface, et par Mgr Ireland, évêque de Minnesota.

* * *

Qui était ce Louis Riel que ses compatriotes choisirent unanimement comme chef?

Il naquit à Saint-Boniface, le 22 octobre, 1844, de Louis Riel, dont la mère était une métisse de



l'Ile-à-la-Crosse, et de Julie Lagimodière, fille de la première canadienne de l'Ouest. Mgr Taché remarqua de bonne heure les qualités d'esprit et de coeur du jeune homme et, grâce à la protection de Madame Masson, mère de l'honorable L.-R. Masson, plus tard gouverneur de la province de Québec, il l'envoya en 1885, au collège de Montréal.

Monsieur Eustache Prud'Homme, alors étudiant au collège de Montréal, écrivit, dans le journal "L'Opinion Publique" du 19 février 1870, quand Riel était président du gouvernement provisoire de l'Ouest, un article qui met en relief les talents du chef des Métis.

"L'entrée au collège de Louis Riel", dit-il, "fut tout un événement pour les élèves. Un jeune homme, venant de si loin, qui connaissait le pémican, le tomahawk, qui avait vu flotter les chevelures sur les épaules des Sioux, des Pieds-noirs ou des autres guerriers appartenant aux tribus sauvages de ces vastes contrées; un jeune homme qui avait peut-être failli se faire scalper, il y avait là plus qu'il n'en fallait pour piquer la curiosité de ses compagnons, petits espiègles de douze à quinze ans. Dans les heures de récréation, quand l'effer-

vescence des jeux et la dissipation s'étaient un peu calmées, on se groupait autour de lui, et les jeunes figures traduisaient l'expression de tous les sentiments que le narrateur voulait leur donner par les phases de son récit. Il leur racontait quelque histoire comique sur les us et coutumes de son pays ou quelque aventure terrible dont il n'était jamais la victime. C'étaient des scènes déchirantes d'incendie dans les prairies de l'Ouest, d'enfants broyés ou emportés par des chevaux sauvages, de chasseurs intrépides qui sautaient d'un seul bond, une grande rivière, pour couper court aux poursuites acharnées des animaux féroces.

Durant tout le cours de ses études, Riel sut se concilier l'estime et l'amitié de ses compagnons; et il était certainement l'un des meilleurs talents de sa classe: les prix qu'il a remportés en font foi.

Le jeune Métis était d'une nature fière, mais noble et généreuse. Il maniait habilement l'ironie et malheur à qui le provoquait à dessein; la riposte était une morsure qui allait à la moelle des os. Généralement, en conversation, il en imposait par sa gaieté grave et digne. Il connaissait à merveille l'art de charmer par sa faconde intarissable.

Tout le monde sait que Riel possède de belles



facultés oratoires. Si je ne craignais de lever le voile sur plusieurs scènes d'intimité, j'en pourrais apporter des exemples frappants. Mais ce que le public ignore, c'est qu'il est un excellent poète. Il m'appartient plus qu'à tout autre peut-être, de le dire, à moi qui ai été son compagnon de classe et qui ai lutté avec lui d'estoc et de taille dans l'arène poétique. Nous l'avions surnommé le Victor Hugo de la classe. J'ai en main des poésies que Riel composa avant d'être fait président du gouvernement provisoire du Nord-Ouest. Quoique je ne sois pas autorisé à les offrir à la publication j'assume toute la responsabilité sur ce sujet-là".—

E. Prud'Homme.

....

Pensées diverses extraites du calepin d'écolier de Louis Riel.

Au milieu de la foule
Qui s'agite et s'écoule,
Lorsque l'on aperçoit un homme au front pensif
Et que son air de tristesse
Exprime de la noblesse,
On lui jette un regard furtif.
Les gens se disent à l'oreille:

"Frère, quel est donc celui-ci?"
Et l'attention qu'il éveille,
Se borne à ce vague souci.
Il s'en va toujours, lui, sombre et le coeur saisi,
Il souffre !
Un gouffre
Est dans son coeur qu'il sent se gonfler de soupirs.
Seul avec le chagrin, exilé des plaisirs,
C'est dans la peine qu'il consume
Ses jours d'amertume.

NOTE:—En écrivant ces lignes, Louis Riel qui, plus tard, au sein de la tourmente se déclara prophète, réalisa-t-il qu'il se peignait lui-même? Il devait être cet homme au front pensif qui, après un moment de victoire, après avoir sauvé son pays de l'anarchie, après avoir obtenu la justice pour les autres, ne serait plus qu'un exilé consumant ses jours dans l'amertume; sa tête serait mise à prix, sa belle intelligence s'éclipserait et, un jour, il périrait comme un criminel sur un échafaud.

Lorsqu'en me façonnant tu m'ordonnas de naître,
Devais-tu saturer mon âme de sanglots !



Depuis l'instant de deuil où j'ai dû t'apparaître
Mes angoisses n'ont pas suffi pour te repaître,
Et chaque jour amène un surcroît à mes maux.

....

Rempli de ces pensers sombres
Que la saine raison étouffe dans mon coeur,
Mon esprit accablé cherche à travers les ombres
Un rayon consolateur
Qui m'apporte le bonheur.

NOTE:—Vraiment, il semble que Riel ait eu. même en son temps de collège, le pressentiment de ce que devait être sa vie. Nous savons qu'à sa mort il eut un rayon consolateur, car seule l'assistance d'en Haut a pu lui donner la paix et la résignation avec lesquelles il a envisagé la mort et qui ont fait dire à son geôlier: "Louis Riel est un saint".

CHANSON

(A mes amis.)

Voici que bientôt je vous laisse;
Je vais partir pour mon pays.
Si mon coeur est plein d'allégresse,

Croyez qu'aussi, j'ai des ennuis,
Car c'est parmi vous que la vie
M'a fait jouir de tant de biens;
Et sur cette terre chérie
J'ai formé de si doux liens.

Maintenant, lorsque je m'éloigne,
L'amitié m'arrache des pleurs.
J'aime: et mon coeur le témoigne.
Pourtant malgré tant de faveurs,
Je songe encore à ma patrie;
Car c'est là où sont tous les miens.
Je veux vous voir, mère chérie,
Et c'est vers vous que je reviens.

En laissant la terre natale,
L'absence était mon premier deuil,
Mais une pierre sépulcrale
A couvert depuis un cercueil.
Celui qui m'a donné la vie
Est mort en bénissant mes jours.
Je veux voir sa tombe chérie
Et je reviens à mes amours.

Louis Riel.



La mort de son père, arrivée en 1864, au moment où il commençait son cours de philosophie, obligea Riel à interrompre ses études. Comme il était l'aîné de onze enfants dont neuf vivants, il dut rentrer au foyer, à Saint-Vital, sur la ferme de son père qu'il remplaça comme chef de la famille. Ce fut là, également, qu'il accomplit son premier acte comme chef de ses compatriotes en empêchant l'arpentage sur les terres des Métis.

C'est le 11 octobre 1869, que Riel, accompagné de dix-sept amis, non armés, somma l'arpenteur Webb de discontinuer de tracer des lignes sur les terres des Métis de Saint-Vital.

Cette intervention ayant été rapportée au colonel Dennis, le supérieur de Webb, la cause fut portée devant le Dr W. Cowan, juge de paix au fort Garry. Celui-ci ordonna à Riel de comparaître devant lui. Le Métis, sans broncher, déclara au tribunal que le gouvernement canadien n'avait pas le droit d'arpenter le territoire sans la permission des habitants de la colonie et refusa de permettre la continuation de ces opérations. On conduisit alors Riel devant le gouverneur Mc-Tavish, sans plus de résultat. Comme dernière ressource, le Dr Cowan alla trouver le père Les-

tanc, administrateur du diocèse, lui demandant d'user de son influence pour obtenir que Riel cessât son opposition.

Le prêtre refusa d'intervenir parce que, dit-il, il "avait trop entendu parler des arpenteurs qui traitaient les Métis comme s'ils étaient des chiens, ne respectaient point leurs droits, détruisaient ce qui leur appartenait et les menaçaient". Il déclara qu'il était résolu de rester absolument neutre, au lieu de compromettre, par une intervention mal avisée, l'influence du clergé qui pourrait être utile en d'autres circonstances. "Que le gouvernement canadien convainque les Métis que leurs droits seront respectés", ajouta-t-il, "et ils iront, d'eux-mêmes, chercher le gouverneur MacDougall et l'amèneront en triomphe".

Semblables discussions donnèrent à Riel une plus grande influence sur ses compatriotes. Il fut regardé comme un envoyé de Dieu pour sauvegarder leurs droits contre les empiètements des Canadiens. Vernon Lachance a dit de Riel: "Il n'avait que vingt-cinq ans à cette époque. C'était un bel homme, aux manières affables, à l'air modeste mais au regard de feu. Ce n'est ni sa brillante éloquence, ni sa solide instruction qui faisaient le plus



d'impression sur ses compatriotes et les portaient à remettre entre ses mains leurs intérêts et même leur vie: c'était plus que cela, c'était quelque chose qui émanait de l'homme lui-même, quelque chose du feu intérieur qui le consumait et qui enthousiasmait tous ceux qui venaient en contact avec lui".

Il y eut dans le mouvement des Métis quelques irrégularités: mais leur mécontentement et l'organisation du conseil national étaient, par leur origine même, parfaitement légitimes. En présence d'un véritable danger, les Métis s'organisèrent et établirent pour présider à la défense commune un gouvernement provisoire.

Un nommé John Bruce fut élu président et Louis Riel, secrétaire. Cette mesure fut jugée d'autant plus nécessaire que, outre la rumeur très fondée que des armes étaient introduites dans la colonie, dans le but unique d'attaquer les mécontents, un espion du nom de Walton Hyman déclara que beaucoup des Canadiens récemment arrivés dans l'Assiniboia, étaient des soldats déguisés, qui cachaient leurs uniformes dans leur maison.

Le nouveau gouvernement formé par les Métis

résolut d'empêcher le gouverneur, nommé par Ottawa, d'entrer dans la colonie. Il fit barrer la voie publique à Saint-Norbert et la fit garder par des Métis armés. Décidés à l'action, les Métis chassèrent de leurs terres ceux qui menaçaient de les en dépouiller, interdirent à MacDougall l'entrée de leur territoire, confisquèrent ses armes et ses munitions et logèrent un certain nombre des envahisseurs au fort Garry, poste de traite fortifié appartenant à la Compagnie de la baie d'Hudson et situé au centre de la colonie.

MacDougall s'était arrêté à Pembina à la frontière des États-Unis. Là, pendant deux mois, il complota de toutes manières pour pénétrer dans la Rivière-Rouge. Il se prétendit nommé, par la Reine, "lieutenant-gouverneur" de cette colonie. Sous cette autorité usurpée, il commissionna le colonel Dennis d'armer des hommes pour faire la guerre aux Métis et, tentative inqualifiable, il essaya de soulever contre ces derniers, les tribus sauvages.

Jusqu'alors, Riel s'était tenu au second rang. Le jour de Noël 1869, il prit le titre de président du gouvernement provisoire avec Louis Schmidt pour secrétaire. Ce dernier était un Métis très in-



telligent qui avait fait son cours classique au séminaire de Saint-Hyacinthe.

Le même jour, on reçut avis à la Rivière-Rouge, que deux délégués d'Ottawa venaient d'arriver à Pembina. C'étaient le vicaire-général du diocèse, Monsieur l'abbé Thibault, qui venait de passer plusieurs mois dans la province de Québec et le colonel de Salaberry, fils du héros de Châteauguay. Ni l'un ni l'autre n'avait de lettre l'autorisant à traiter officiellement avec les représentants de l'Assiniboia: on les avait simplement envoyés user de leur influence pour persuader aux Métis de mettre bas les armes. Leur mission était donc condamnée à un échec certain.

Deux jours après, un autre commissaire, M. Donald A. Smith (plus tard lord Strathcona), arriva de la capitale fédérale avec une mission identique, mais muni de papiers dont l'exhibition occasionna une grande assemblée populaire les 19 et 20 janvier 1870.

Malgré une température de vingt degrés Fahrenheit en dessous de zéro, un bon millier d'hommes se réunirent, parmi lesquels on comptait tous les notables du pays, catholiques et protestants, ecclésiastiques et laïques.

Le résultat pratique de l'assemblée tenue à la demande du commissaire Smith, fut la formation d'un comité composé de quarante délégués dont vingt de langue anglaise et autant de langue française. Ces délégués examineraient la commission de M. Smith et décideraient ce qu'il y aurait de mieux à faire dans l'intérêt du pays.

A la réunion qui eut lieu le 25 janvier 1870, Louis Riel fut élu à l'unanimité président du gouvernement provisoire de la terre de Rupert, avec Thomas Bunn comme secrétaire; O'Donoghue en fut nommé trésorier, James Ross, juge en chef, A-G. Bannatyne, maître des postes et Ambroise Lépine, chef de la milice. Douze députés de langue française et autant de langue anglaise formèrent le corps législatif.

Il est facile de constater que, à la fin de janvier 1870:

I—Il n'y avait à la Rivière-Rouge d'autre gouvernement, légal ou illégal, que celui à la tête duquel se trouvait Louis Riel.

II—Ce gouvernement avait été formé par les représentants librement élus de toutes les classes du peuple, du gré du commissaire spécial d'Ottawa.



III- Il était le seul possible dans les circonstances. L'honorable MacDougall admit plus tard, au parlement canadien, qu'il était absurde de dire que la Compagnie de la baie d'Hudson aurait dû maintenir l'ordre, vu qu'elle était dans un état voisin de la mort.

Ce gouvernement jouissait donc de toutes les garanties de légitimité possible dans les circonstances. Alors, il devait être revêtu d'une autorité suffisante pour lui permettre de pourvoir à sa propre préservation et d'imposer le respect aux quelques mécontents qui tenteraient de le renverser.

Les partisans canadiens prirent les armes contre le gouvernement provisoire et furent sur le point d'allumer la guerre civile. Un des forts de la Compagnie de la baie d'Hudson tomba en leur pouvoir. Ils établirent un poste près du fort Garry dans l'intention de s'emparer de celui-ci. Le 16 février, accompagnés de quelques Sauvages et de quelques Métis de langue anglaise qu'ils avaient réussi à entraîner avec eux, en tout six cents hommes, les Canadiens sommèrent Riel de se désister: "Je veux la paix", répondit le président, "mais je suis prêt pour la guerre et puisque vous la voulez, nous allons commencer tout de suite." Cependant on n'osa jamais en venir aux mains.

Pour maintenir la paix et protéger la vie des honnêtes citoyens, Riel fit emprisonner quelques-uns des insurgés. Parmi ces prisonniers, se trouvait un certain Thomas Scott dont la mort occasionna de grandes difficultés.

Scott, un des ouvriers envoyés à la Rivière-Rouge par le gouvernement canadien, était d'un caractère violent et intraitable. Arrêté plusieurs fois pour révolte, il fut traduit devant un conseil de guerre, condamné et fusillé. Cette exécution eut pour effet de désarmer les adversaires de Riel et les choses reprirent leur cours normal à la Rivière-Rouge; mais la nouvelle de la mort de Scott souleva, dans l'Ontario, une tempête de fanatisme contre ces Métis qui refusaient de se laisser asservir.







CHAPITRE V

À QUELLES CONDITIONS LE MANITOBA ENTRA DANS LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE.

Mgr Taché est prié par les membres du gouvernement fédéral d'intervenir dans la question du Nord-Ouest.

Promesses faites à Mgr Taché en faveur des Métis.

Rencontre de Mgr Taché et des membres du gouvernement provisoire.

Envoi de trois délégués à Ottawa.

La province du Manitoba est formée.

Arrivée des troupes canadiennes au Manitoba.

Fuite de Riel.

Traitement reçu par les Métis de la part des Canadiens.

Attitude des Métis lors des troubles avec les Féniens.

Sort de Riel.

FORT embarrassé par la tournure que prenait la question du Nord-Ouest, le gouvernement canadien recourut à l'intervention de Mgr Taché. Dans l'été de 1868, l'évêque de Saint-Boniface avait averti les membres du gouvernement

que de graves événements se préparaient dans l'Ouest. Mgr Taché représenta, de vive voix à sir Georges-E. Cartier, l'un des principaux membres du cabinet d'Ottawa, que la prudence la plus élémentaire demandait qu'un homme d'expérience fût envoyé à la Rivière-Rouge, pour étudier la question d'annexion du Nord-Ouest à la Confédération canadienne. Il fut répondu au prélat qu'il n'entendait rien à la politique. Mgr Taché partit alors pour Rome avec une grande inquiétude au coeur. Il assistait au concile du Vatican, lorsque le gouvernement canadien, qui s'apercevait enfin de la gravité de la situation dans l'Ouest, le pria de retourner à la Rivière-Rouge et d'user de son influence pour pacifier, comme on disait, sa patrie d'adoption.

Bien que les avertissements de Mgr Taché lui aient valu, de la part des membres du gouvernement, des réponses peu respectueuses, l'évêque, en patriote chrétien, refoula tout ressentiment dans son coeur, et le 9 février 1870, il arrivait à Ottawa. Il eut plusieurs entrevues avec le gouverneur-général et quelques-uns de ses ministres.

Muni de lettres de ces différents personnages et emportant à la population de la Rivière-Rouge,



une promesse formelle d'amnistie pour tout ce qui avait été fait jusqu'alors, l'évêque reprit avec confiance le chemin de son lointain et immense diocèse. Un des documents dont il était porteur émanait du secrétaire d'État pour les provinces, l'honorable Joseph Howe, et contenait le passage suivant: "Il est important que vous sachiez que les actes qui ont momentanément mis en danger la vie et la propriété du peuple de la terre de Rupert ont été immédiatement désavoués et condamnés par le gouvernement du Canada, ainsi que vous le constaterez par la dépêche que j'adressai à M. MacDougall en date du 24 décembre".

On apprit, à la Rivière-Rouge, l'arrivée prochaine du prélat, le jour même de l'exécution de Scott. Le 9 mars, Mgr Taché rentrait à Saint-Boniface. Là, il eut le chagrin de ne pas recevoir de Louis Riel, l'accueil auquel ses enfants l'avaient depuis longtemps habitué. Le seul nom d'Ottawa donnait alors sur les nerfs du chef métis, qui ne pouvait croire à la sincérité des professions de bon vouloir du gouvernement fédéral. On savait que Mgr Taché était porteur de messages des autorités du Canada. C'est pourquoi lorsque la garnison du fort Garry demanda à Riel, la permission

d'aller recevoir la bénédiction du prélat, le chef métis l'accorda sans difficulté, mais ne se dérangea point lui-même, se contentant de dire: "Ce n'est point l'évêque de Saint-Boniface, c'est le représentant d'Ottawa qui passe."

De retour dans son diocèse, Mgr Taché écrivit au gouverneur-général, une longue lettre pour lui faire connaître l'état d'esprit de ses ouailles. "La question," écrit-il, "repose sur la persuasion où est le peuple, qu'il ne peut pas être forcé à entrer dans la Confédération, pas plus que ne le sont ceux des autres provinces de la Puissance. Le peuple ne se croit nullement lié par les transactions faites par le gouvernement avec la Compagnie de la baie d'Hudson; par conséquent, les mots: rebelles, insurgés, déloyaux, sont autant d'insultes qu'il repousse avec indignation. C'est là le fond de la question, tout le reste n'est qu'accessoire et il n'existe aucun autre moyen de conciliation, que d'agir d'après ce principe. La population ne peut pas tolérer l'idée d'avoir été vendue; c'est ce qui explique son mécontentement tant contre le Canada qui a acheté, que contre la Compagnie qui a fait la transaction."

"Voici un fait qu'il faut reconnaître. Un gou-



vernement provisoire est proclamé, reconnu, non seulement par la section française de la population, mais encore, par la colonie écossaise et par le plus grand nombre, sinon par la totalité des paroisses où l'on parle l'anglais. L'évêque anglican et son clergé ont aussi reconnu le gouvernement, qui, pour le moment, est un régime militaire décidé à se faire respecter."

Mgr Taché comprenait combien la situation était critique. Il était nécessaire de prendre toutes les précautions possibles pour concilier les divers intérêts en jeu.

Le 11 mars 1870, Mgr Taché se rendit au fort Garry et vit Riel, Lépine et les autres membres du gouvernement provisoire. Riel lui fit une royale réception et se montra plein de déférence pour son évêque et bienfaiteur. Monseigneur assura les Métis que le gouvernement fédéral était favorablement disposé à l'égard du pays; il leur démontra la nécessité d'être sujets loyaux, les avantages qu'ils gagneraient à recevoir les autorités canadiennes avec plaisir et satisfaction et leur donna l'assurance qu'une amnistie leur serait accordée.

Riel et les autres chefs du gouvernement provisoire se montrèrent très satisfaits des déclarations

et des promesses de leur évêque. Ils protestèrent, à plusieurs reprises, qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de faire un soulèvement contre la Couronne; que leur désir était d'en venir à une entente avec les autorités canadiennes, avant d'entrer dans la Confédération. Ils protestèrent contre l'expression: "troupeau de buffles", dont, en parlant des Métis, les journaux d'Ontario se servaient ordinairement. Ils proclamèrent qu'ils étaient hommes, sujets britanniques et, comme tels, dignes de considération. Le peu d'attention qu'on leur avait accordé, tant en Angleterre qu'au Canada, était, dirent-ils, la cause du soulèvement.

Le gouvernement provisoire envoya à Ottawa trois délégués qui conférèrent avec MM. John A. MacDonald et Georges-E. Cartier, les représentants du Canada. Ils obtinrent pour les Territoires de l'Ouest, des avantages politiques dont leur patrie eût été privée sans cette négociation. Quand les représentants des deux pays eurent convenu des conditions qu'ils croyaient devoir mettre à l'entrée du Nord-Ouest dans la Confédération canadienne, le résultat de leurs délibérations fut soumis à leur gouvernement respectif qui, tous deux l'acceptèrent. Le 15 juillet 1870, le Canada



acquit enfin les Territoires du Nord-Ouest.

Notons que si le gouvernement d'Ottawa traite avec le gouvernement provisoire de l'Ouest, c'est qu'il en reconnaît la légitimité. Puisque Riel pose des conditions et que les représentants du gouvernement fédéral les acceptent, c'est que ceux-ci les trouvent justes et raisonnables. Alors, quand ce même Riel se démet volontairement de ses pouvoirs pour les transmettre au gouvernement canadien, est-il plus un rebelle que lorsqu'il avait une armée à sa disposition?

Le premier acte de législation du gouvernement canadien, en prenant possession des Territoires de l'Ouest, fut d'en détacher une partie, la plus colonisée, pour former une province séparée à laquelle on donna le nom de Manitoba. La nouvelle province fut dotée d'un gouvernement distinct, avec des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires.

Le reste des Territoires ne reçut une organisation que dix ans plus tard, en 1880. On lui donna alors un gouvernement calqué sur celui des autres provinces, avec des pouvoirs un peu plus restreints.

La mission du gouvernement provisoire que dirigeait Riel, était dès lors accomplie. Cependant,

en considération des circonstances locales, désarmer eût été implicitement provoquer la guerre civile dans ce qu'on appelait encore l'Assiniboia. C'est pourquoi, se conformant à l'avis de sir Georges-Etienne Cartier, Riel resta à son poste pour attendre le lieutenant-gouverneur nommé pour la province du Manitoba.

Confiant dans la légitimité de sa mission, Riel s'attendait à avoir le privilège de souhaiter la bienvenue au nouveau gouverneur. Comme un officier mentionnait devant lui, les rumeurs qui représentaient le chef des Métis comme faisant des préparatifs de résistance à l'expédition: "Rien n'est plus faux que pareils bruits", répondit le Métis. "Mon seul désir est de rester au pouvoir jusqu'à ce que je puisse le remettre aux mains d'un gouvernement permanent. Tout ce que j'ai fait a été pour l'amour de la paix et pour empêcher l'effusion du sang parmi les gens du pays."

Si cette déclaration avait besoin d'être corroborée, nous n'aurions qu'à citer la lettre que Riel écrivit, le 24 juillet 1870, à Mgr Taché. Ce dernier venait de retourner à Ottawa dans l'intérêt de la paix et de l'amnistie promise.

"Nous nous préparons à recevoir le gouver-



neur", écrivait le chef des Métis, "nous tâcherons de lui montrer autant de cavaliers que possible. Quelle tâche vous avez entreprise, Monseigneur, en vous rendant à ce méchant Ottawa! Nous y avons des amis, c'est vrai; mais qui peut compter nos ennemis? La seule consolation qu'on puisse trouver, c'est d'être chrétien, et de croire qu'aucun mal réel ne peut nous arriver, tant que Dieu est de notre côté. Quoi qu'il en soit, les soldats et le gouverneur seront reçus avec enthousiasme".

Et, il ajoutait, en post-scriptum: "Mes profonds respects à M. Archibald, notre futur gouverneur; nous désirons vivement son arrivée."

Au commencement de mai 1870, le colonel lord Wolseley à la tête de douze cents hommes, partit du Canada pour le fort Garry, qu'il atteignit vers la fin d'août.

L'honorable Adams Archibald avait été nommé lieutenant-gouverneur de la province qui venait d'être créée. On avait d'abord décidé qu'il se rendrait sans retard au poste où Riel l'attendait pour lui remettre les rênes du gouvernement. Mais sous la pression de la tourmente qui sévissait dans l'Ontario, il n'atteignit la Rivière-Rouge qu'après l'arrivée des troupes. C'est ainsi que le Canada

prit possession à main armée d'un pays alors paisible et dont les habitants avaient accepté la juridiction.

Parmi les soldats de Wolseley, se trouvaient des volontaires ontariens qui avaient fait le voeu de venger, par le meurtre de Riel et de ses associés, l'exécution de Thomas Scott.

A l'arrivée de l'armée canadienne au fort Garry, Riel fut averti que sa vie était en danger; celui-ci le crut facilement et le retard du lieutenant-gouverneur semblait bien lui indiquer qu'on l'avait trompé. Riel, Lépine et O'Donoghue s'enfuirent.

Riel, après avoir sauvegardé les droits de son pays, se voyait obligé de le quitter, en fugitif, comme un criminel.

Riel écrivit alors à M. Smith une lettre pour justifier sa fuite et prouver l'honorabilité de ses dispositions.

"M'attendant à quelque chose de bien différent d'un honorable officier britannique, je croyais, en tant que chef élu du gouvernement provisoire, pouvoir accueillir l'honorable Archibald au fort Garry et lui transmettre les rênes du gouvernement. Mes gardes avaient reçu instruction de tirer une salve pour le saluer. Une adresse de bien-



venue devait être lue au gouverneur nommé, et cela, en témoignage de soumission au régime du Canada, maintenant que nos droits nous sont garantis. On nous a refusé la satisfaction de ce procédé, et nous eûmes heureusement connaissance des dispositions injustes qui animaient lord Wolseley; en sorte que, si nous nous sommes enfuis, c'était pour épargner l'effusion du sang."

Sur la première phase de la vie politique de Louis Riel, il ne peut y avoir qu'une opinion pour qui connaît d'une manière adéquate les événements du mouvement de 1869-1870. A part la malencontreuse exécution de Scott qui était connu comme un perturbateur de l'ordre public, les activités du gouvernement provisoire, présidé par Riel, furent pleinement satisfaisantes. On peut même s'étonner, à bon droit, qu'un homme de vingt-cinq à vingt-six ans, d'une nature ardente et quelque peu autoritaire, ait pu faire passer le pays, sans plus de fautes, par une crise, dont ceux-là seuls étaient responsables qui avaient voulu en vendre les habitants comme des bêtes de somme.

Les premiers temps de la domination canadienne au Manitoba furent une époque de persécution pour les habitants de langue française. Indignités,

assauts, meurtres, incendies criminels, vols de terrain, rien ne fut épargné aux Métis catholiques.

Tout cela ne réussit pas à diminuer la fidélité de ces loyaux sujets. En 1871, les Féniens formèrent le projet de s'emparer, par stratégie du Manitoba et de tout l'Ouest, dont cette province était la clef. Ce territoire, une fois entre leurs mains, passerait aux Américains.

La situation était précaire et l'inquiétude grandissait au siège du gouvernement. Le succès des Féniens était assuré, si les Métis restaient indifférents. Ces derniers, si bafoués, si maltraités, s'organisèrent militairement sous la conduite de Riel et de Lépine revenus au milieu d'eux, et offrirent leurs services au lieutenant-gouverneur qui, à cette occasion, serra la main aux prétendus rebelles, en signe d'amitié. Un certain nombre d'entre eux furent envoyés à la rencontre des envahisseurs qui, devant l'attitude des Métis, renoncèrent à leur dessein. "Si les Métis avaient agi différemment, la province ne serait plus en notre pouvoir", dit plus tard le lieutenant-gouverneur Archibald.

Sans doute, si les représentants du gouvernement canadien avaient agi différemment à l'égard de Riel; s'ils avaient accordé l'amnistie, promise à



Mgr Taché, pour les membres du gouvernement provisoire: s'ils avaient protégé le chef des Métis; s'ils l'avaient accepté comme membre actif au gouvernement de son pays, la profonde connaissance que celui-ci avait des besoins de ses compatriotes, sa puissante influence sur la foule, son ardente éloquence, tout cela aurait empêché plus d'une des graves erreurs qui ont marqué, dans l'histoire de l'Ouest, la page sanglante de 1885. Et le biographe n'aurait pas à raconter les pénibles épreuves où l'intelligence du pauvre Riel a sombré: épreuves qui l'ont porté à commettre les fautes qui l'ont conduit à l'échafaud.

Avant de décrire les événements qui ont préparé le drame sanglant de 1885 où Riel joua un si triste rôle, suivons le malheureux exilé. Dès le 31 décembre 1870, un juge de paix de la nouvelle province n'avait pas eu honte de signer un mandat d'arrêt où il était enjoint de lui amener Riel, mort ou vivant. Puis, le gouvernement d'Ontario avait offert une prime de cinq mille dollars à quiconque procurerait l'arrestation du chef des Métis et celle de Lépine, pour la part qu'ils avaient prise à l'exécution de Scott.

Bien que Riel fût proscrit, ses compatriotes le

choisirent plusieurs fois pour les représenter à Ottawa. Par déférence pour les conseils de Mgr Taché, il se désista plus d'une fois, en faveur de quelque Canadien influent. En 1872, il procura ainsi l'élection de sir Georges-Etienne Cartier, défait dans son propre district électoral.

Le 17 septembre 1873, il dut s'enfuir de nouveau pour éviter d'être arrêté avec son ex-adjudant Lépine, ce qui ne l'empêcha pas d'être élu, en janvier de l'année suivante, par la circonscription de Provencher. Bien que sa tête eût été mise à prix, il eut alors le courage de se rendre à Ottawa et de signer son nom, comme député, sur les registres des Communes du Canada. Il fut officiellement expulsé de la Chambre, le 15 avril 1874 et, le 24 février 1875, il fut déclaré hors la loi.

Rien d'étonnant, si, après tant d'émotions diverses et une série de telles persécutions, le malheureux Riel fut obligé d'aller demander la paix de l'esprit dans une maison de santé de la province de Québec. A sa sortie de cet établissement, le 21 janvier 1878, il se rendit à Washington; puis pendant un an, il séjourna à Saint-Joseph du Minnesota. Il s'établit enfin au Montana et épousa Marguerite Belhumeur, fille d'un Métis français



du fort Elliot, dont il eut un garçon le 4 mai 1882, et une fille le 7 septembre 1883. Il gagna sa vie comme instituteur de la mission Saint-Pierre. Est-ce la paix pour Riel? A-t-il trouvé:

"Un rayon consolateur
Qui apporte le bonheur"

comme il en exprimait le désir sur son calepin d'écolier? Ce bonheur, s'il exista pour le pauvre proscrit, ne fut pas de longue durée, car de l'autre côté de la frontière, dans sa patrie, l'horizon était sombre. De terribles nuages de mécontentement menaçaient d'éclater et d'allumer le feu de la guerre civile dans les prairies de l'Ouest.





CHAPITRE VI

(a) QUELLE SITUATION CRÉA AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST L'ACTE DU MANITOBA.
(b) QUEL ÉTAIT ALORS LE GOUVERNEMENT DE CES TERRITOIRES.

Immigration des Métis du Manitoba dans les Territoires de l'Ouest.
L'influence des missionnaires.
Le commerce de la Compagnie de la baie d'Hudson.
Disparition des bisons.
Gouvernement des Territoires.
Conséquence de la révolution politique et économique dans l'Ouest.
Fondation des colonies de Saint-Laurent, Duck Lake Batoche.
Lois de la Prairie.
Gabriel Dumont.

L'ANNEXION des Territoires du Nord-Ouest à la Confédération canadienne amena une révolution économique dans ces contrées. Leurs vastes solitudes commencèrent



bientôt à se peupler de colons venant des autres parties du Canada et de l'Europe. Les immigrants se dirigeaient surtout vers le Manitoba. Les Métis de cette province, d'abord persécutés, eurent ensuite à souffrir de la pauvreté. Le bison s'éloignait à mesure que se peuplait le pays. Et les Métis, qui jusque-là avaient vécu, en partie de la chasse, ne pouvaient, tout d'un coup, devenir exclusivement agriculteurs. Il leur devenait donc pratiquement impossible de subsister au milieu des étrangers dont se remplissaient leurs parages. Cherchant plus d'espace et de liberté, ils émigrèrent sur les bords de la Saskatchewan où déjà, nombre de Métis avaient des établissements et étaient visités par les infatigables missionnaires catholiques.

Le 18 août 1838, Messieurs les abbés Blanchet et Demers visitent le fort Carlton où ils célèbrent les saints Mystères, prêchent, baptisent, confessent, puis continuent leur course vers le couchant.

Le 26 mai 1842, Monsieur l'abbé Thibault, après une traversée périlleuse de la branche méridionale de la Saskatchewan — alors connue sous le nom de Fourche des Gros-Ventres — déploie sa tente sur le petit coin de terre qui devra, un

demi-siècle plus tard, voir l'éclosion de la mission de Saint-Laurent. Le lendemain, jour de la Fête-Dieu, il offre le saint sacrifice de la messe pour les vivants et pour les trépassés.

A partir de cette époque, ce fut, à travers les prairies de l'Ouest, un va-et-vient continuel de missionnaires: visites rares et courtes d'abord; puis, plus fréquentes et plus prolongées et enfin, établissements permanents.

Le capitaine Butler a écrit: "Celui qui a voyagé à travers l'empire colonial de l'Angleterre, c'est-à-dire à travers un tiers de la terre habitable et une moitié des peuplades sauvages, celui-là a souvent rencontré, au milieu des peuplades indigènes, des hommes qui s'occupent d'elles avec une tendresse touchante. Si vous demandez qui sont ces hommes, si généreux et si dévoués, on vous répondra que ce sont des missionnaires catholiques, et si vous les visitez dans leurs solitaires cabanes, vous voyez autour d'eux les mêmes indices, les mêmes témoignages d'une foi surhumaine. Je ne parle pas par ouï-dire, ni selon ce que j'ai lu, je me rappelle ce que j'ai vu moi-même".

Les missionnaires formèrent l'armée pacifique du Canada. Grâce à eux, il ne fut pas nécessaire



de se servir de forces militaires pour conquérir les Prairies de l'Ouest à la civilisation. Par leur influence, ils firent accepter les méthodes du gouvernement par les Indiens et les Métis. Très probablement, si leur voix avait été aussi bien écoutée par les gouvernants qu'elle le fut par les indigènes du pays, l'histoire n'aurait pas eu à enregistrer la rébellion de 1885.

Quand le gouvernement d'Ottawa entreprit d'amener les Indiens, jusque-là libres et indépendants, à reconnaître son autorité et à lui abandonner leurs droits sur leurs terres, pour recevoir, à titre de compensation, une certaine somme d'argent et d'autres avantages, c'est aux missionnaires qu'il eut recours.

Il en coûtait, on le comprend, aux Indiens de voir un long passé de liberté et d'indépendance disparaître pour toujours. Les missionnaires firent comprendre à ces pauvres Sauvages qu'ils ne pouvaient empêcher le gouvernement de s'établir dans le pays et qu'ils pourraient perdre les avantages considérables qu'on leur offrait présentement, s'ils refusaient de se soumettre aux conditions proposées.

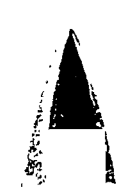
C'est donc grâce à l'influence des missionnaires

sur le chef cris: "l'Herbe-odoriférante", sur le chef des Pieds-noirs: "Pied-de-Corbeau" ainsi que sur "Le Brochet", chef des Montagnais, que des traités purent être paisiblement conclus entre le gouvernement et les tribus sauvages.

Les Indiens, avant d'entrer en négociation avec les représentants du gouvernement, exigèrent la présence de leur évêque Mgr Grandin. Ils prièrent le prélat de se faire l'avocat de leurs intérêts et insistèrent pour qu'une clause du traité, leur assurât des missionnaires pour chaque réserve.

Après la conclusion du traité, les chefs reçurent chacun un brillant costume avec parements dorés et une grande médaille de Sa Majesté la reine Victoria, puis, le représentant du gouvernement les félicita et leur démontra la bonté de la Reine qui désormais pourvoirait à leurs besoins. Pied-de-Corbeau répondit: "Notre Grand'Mère la reine nous donne du pain, mais nos missionnaires nous donnent encore plus, ils nous donnent la consolation."

Un incident, arrivé lors de la construction du chemin de fer "Le Pacifique Canadien", illustre bien l'influence bienfaisante des missionnaires sur les Indiens et mérite d'être raconté.



C'était en juin 1883. Les Pieds-noirs, avec leur fameux chef Pied-de-Corbeau, vivaient tranquillement sur leur réserve de la rivière du Coude, en parfaite intelligence avec leurs voisins, les Blancs. Aux termes du traité, le gouvernement s'était engagé à protéger ce domaine des Sauvages, leur réservant exclusivement, les droits de chasse, de mines de charbon et des autres produits de leurs terres.

Les Pieds-noirs étaient jaloux de leurs possessions et avaient à coeur d'en rester les maîtres absolus! Mais voilà que, tout à coup, le bruit se répand dans la tribu que les Blancs arrivent en grand nombre et se proposent de construire un chemin de fer le long de la réserve indienne, sans souci du droit de propriété des Pieds-noirs. Ceux-ci constatent que les arpenteurs ont déjà pris des alignements et que des piquets sont plantés; une partie du chemin empiète sur la réserve. Ils s'indignent et se préparent à s'opposer à cette usurpation.

Par malheur, les directeurs des travaux et les ingénieurs étaient mal informés et, déjà, les tentes des ouvriers avaient été plantées; on allait commencer.

Le père Lacombe, missionnaire chez les Pieds-noirs, apprend cette malheureuse affaire. Lui qui connaît si bien le caractère des Sauvages, prévoit des complications désastreuses pour tout le monde. Il se rend immédiatement sur les lieux où les Sauvages, Pied-de-Corbeau à leur tête, se préparent à la lutte. Il les trouve au comble de l'irritation.

"Attendez, leur dit le père Lacombe, je vais moi-même faire respecter vos droits."

Il court vers les ingénieurs et les ouvriers et les prie de suspendre momentanément les travaux, car il y a un malentendu. Mais ceux-ci restent sourds à sa demande, répondent qu'ils ne craignent pas les Sauvages et qu'ils continueront leur besogne.

Sans plus tergiverser, le père Lacombe télégraphie au lieutenant-gouverneur Dewney et le prie de venir, aussi vite que possible, régler cette malencontreuse affaire. En attendant, on continue à pousser les travaux. Les remblais se font, les ouvriers s'agitent, travaillent, se hâtent, sans se douter de l'orage qui gronde autour d'eux.

Il ne faut plus qu'une étincelle pour mettre le feu aux poudres et amener un massacre. Le père



Lacombe le sait bien, lui, mais les Blancs ignorent complètement ce dont la rage d'un Sauvage est capable, et ils persistent dans leurs travaux, insouciants du danger.

Heureusement, le père Lacombe ne reste pas inactif: il va tenter l'impossible pour le bien commun. Il s'agit d'abord d'apaiser la bande courroucée des Pieds-noirs. Il va trouver Pied-de-Corbeau et les principaux de la nation et organise une assemblée générale des Sauvages, hommes et femmes. Déjà, il a fait transporter sur la place en face de la petite chapelle, une grande quantité de tabac, de thé, de sucre et de farine. Tout le monde est dans l'attente. Que va dire Arsous-Kitsi-Parpi? (nom sauvage du père Lacombe).

"Mes amis", dit le Père, "vous ai-je jamais trompés? . . . Cette fois encore, il faut que vous m'écoutiez! Jeunes soldats, approchez, et distribuez des présents à la foule. Et vous, mes chers amis, acceptez-les comme témoignage de la vérité que je vais vous faire entendre."

"S'il y en a un parmi vous qui peut dire que pendant les quinze années que j'ai passées au milieu de vous, je lui ai donné un mauvais conseil,

qu'il se lève et le dise sans crainte."

Personne ne se leva.

"Eh! bien, mes amis", poursuivit-il, "j'ai aujourd'hui un conseil à vous donner: laissez passer les Blancs sur vos terres, et y faire les travaux nécessaires à leur chemin; ils ne peuvent toujours pas partir avec la terre."

"D'ailleurs, ces Blancs qui passent ne sont que des travailleurs, obéissant à des chefs, et c'est avec ces chefs qu'il faut régler la difficulté. Je leur ai fait connaître votre mécontentement et dans quelques jours, le Gouverneur lui-même viendra vous voir. Il entendra vos plaintes et, si l'arrangement qu'il vous propose ne vous convient pas, il sera temps encore de garder vos terres et d'en expulser les travailleurs".

Pied-de-Corbeau prit alors la parole et déclara que le conseil du Chef-de-la-Prière était bon et qu'il fallait le suivre.

Quelques jours après, à la grande joie des Sauvages, le lieutenant-gouverneur Dwedney, accompagné du colonel MacLeod, arrivait à la réserve des Pieds-noirs. Toute la tribu accepta volontiers les conditions d'un nouveau traité par lequel le Gouverneur lui accordait, comme compensation.



un terrain plus grand et plus avantageux que la lisière cédée pour la construction du chemin de fer.

Le lieutenant-gouverneur Dewdney, se montra reconnaissant de l'heureuse médiation du père Lacombe qui avait empêché l'effusion du sang et contenté les Sauvages.

Quand la Compagnie de la baie d'Hudson abandonna au Canada, pour la somme de trois cent mille livres, son immense territoire, son monopole fut aboli. Elle garda, néanmoins, ses postes de commerce et se réserva, pour fonder des établissements, un vingtième de toute la terre longeant la rive sud de la Saskatchewan, à l'ouest du lac Winnipeg.

Elle n'en continue pas moins ses fructueuses opérations. Selon le loi actuelle, dans toute l'étendue du Dominion, le commerce des fourrures est libre. En réalité, la Compagnie de la baie d'Hudson en a encore les principaux bénéfices. Elle régit, comme par le passé, son ancien empire. Elle nourrit, elle habille les neuf-dixièmes de ses sujets. Ni or, ni argent n'apparaissent dans les transactions. La peau représente la valeur monétaire. Par exemple, un cheval est estimé à soixante peaux. Pour ce capital, l'Indien ou le Métis peut

se faire donner dans le magasin de la Compagnie, un fusil évalué à quinze peaux; une capote, dix peaux: des balles et de la poudre, dix peaux; du tabac, quinze peaux; total: soixante peaux.

Autrefois, dans les immenses prairies de l'Ouest, paissaient des troupes innombrables de bisons. La vie des naturels du pays semblait liée à celle de ces animaux qui leur procuraient nourriture, vêtements et abris. Les buffles fournissaient une viande aussi savoureuse que celle du meilleur boeuf; les Indiens se servaient de la peau pour leurs "tepees" et leurs bateaux; avec les cornes, ils fabriquaient des cuillers, des casques, des peignes, des arcs et des coiffures; avec la crinière, ils tissaient des ceintures, des lassos et des objets décoratifs; les sabots les pourvoyaient de colle et les os, d'armes, de couteaux et de divers autres instruments; l'estomac de la bête était placé dans un trou rempli d'eau, et les Indiens y faisaient bouillir leur dîner au moyen de pierres brûlantes jetées dans l'eau; leur calendrier était écrit et leurs oeuvres d'art exécutées sur des peaux de buffle.

D'après les traditions indiennes, les buffles devaient être pour les Sauvages, une manne vivante



sortant, pour ainsi dire, de terre, chaque printemps, comme le reste de la végétation. Ces animaux étaient comme une manifestation du Grand-Esprit qui nourrissait et vêtait son peuple.

L'Indien ne tuait que le nombre de bêtes nécessaires à sa vie: ce qui ne faisait guère de vides dans les troupeaux.

Le Blanc est venu, et, pour le plaisir de chasser, de tuer, pour montrer sa prestesse de cavalier et son habileté comme tireur, il a fait, dans ces bandes paisibles, d'effroyables ravages. Puis les industriels ont appris à faire un emploi lucratif de la peau et des cornes de bison: enfin, les trappeurs et les voyageurs ont reconnu l'extrême utilité du pémican, si nutritif, si facile à transporter, et les nobles animaux furent pourchassés avec une féroce cupidité, attirés dans des pièges, rassemblés dans les palissades et égorgés par milliers.

Les Métis comme les Sauvages aimaient passionnément la chasse aux buffles. Riel, dans ses mémoires, raconte ainsi, ces joyeuses expéditions:

"La chasse au bison se faisait à cheval. C'était beau de voir des centaines de coursiers se cabrer, hennir, danser, piocher le sol de leurs pieds ambitieux, demander la bride du regard, à grands

coups de tête et en faisant toutes sortes de gestes; et ces cavaliers de premier ordre, assis avec assurance sur leurs petites selles de cuir mou, au milieu des fleurs en rassades dont elles étaient garnies, le fusil d'une main, les rênes de l'autre, retenant la fougue de leurs chevaux, les ménageant jusqu'à ce qu'ils fussent rendus à portée des buffles."

"Les capitaines présidaient à la course et veillaient à ce que personne ne se lançât avant le mot d'ordre du chef. Au mot donné, la cavalcade bondissait; un tourbillon de poussière, obéissant au commandement, partait avec elle. Les buffles, en dévorant la prairie, prenaient l'épouvante pour être bientôt rejoints par les coursiers alertes. Les cavaliers entraient pêle-mêle dans la bande des boeufs sauvages, et choisissant à qui mieux mieux, tous tiraient, de manière à ne point se frapper les uns les autres."

"J'ai vu ces courses, j'y ai pris part. Elles sont terribles. L'adresse des chasseurs, leur extrême attention et surtout la Providence pouvaient seules prévenir les malheurs, au risque desquels ces courses avaient lieu."

"De loin, c'était le grand spectacle d'une fusillade dans un nuage."



En 1869, Mgr Taché estimait que depuis vingt-cinq ans, pas moins d'un million de bisons avaient été tués annuellement.

Dans leur imprévoyance, les Indiens et les Métis, malgré les représentations souvent réitérées des missionnaires, se plurent à détruire le moyen de subsistance que la Providence avait mis à leur disposition. Aussi, grande fut la désolation, quand le courant d'immigration se portant de plus en plus vers le Nord-Ouest, les pauvres indigènes se virent menacés de la famine.

Dans une réunion des Cris, un vieillard avait tenu ce discours à Mgr Grandin, évêque de l'Ouest: "Grand Prêtre, puisque te voilà au milieu de nous, juge par toi-même de notre situation. Si tu étais venu lorsque j'étais jeune homme, tu aurais vu, sur les deux rives de la Saskatchewan et partout, dans le large, les troupeaux de buffles qui t'auraient presque barré le passage. Dans tous les marais que tu as traversés, tu as vu les travaux qu'ont faits autrefois les castors. Où sont aujourd'hui tous ces animaux? Nous n'avons plus que quelques castors: les buffles ne sortent plus de terre. Encore quelques années, et nous n'en verrons plus. Qu'allons-nous devenir? Je ne

crains pas pour moi; je suis vieux et ne suis bon que pour la terre. Mais, je ne vois pas d'espérance pour mes enfants et les enfants de mes enfants. Les Blancs nous disent de travailler; mais, si on ne nous aide pas, que pouvons-nous faire? Nous ne sommes pas capables de faire un jardin grand comme la tente!"

L'excitation était grande; l'orage grondait sourdement. Une étincelle pouvait produire l'explosion.

Les Métis n'étaient guère plus satisfaits de l'état des choses. Les lopins de terre qu'ils avaient cultivés ne suffisaient pas à leur subsistance; et même, la possession de ces terres ne leur était pas assurée. La Compagnie de la baie d'Hudson ne s'était jamais préoccupée de faire un cadastre, chose fort peu nécessaire dans un pays où tout le monde se sentait au large et où nul ne pouvait éprouver l'envie d'empiéter sur son voisin. Les Métis s'étaient établis un peu partout, spécialement sur les bords des lacs et des rivières. Leurs droits de possession étaient certainement indiscutables en fait.

Nous avons vu la grande révolution politique et économique survenue à la Rivière-Rouge, en



1870. La Province du Manitoba entra dans la Confédération avec un lieutenant-gouverneur et un parlement à sa tête; le reste des Territoires fut d'abord administré par le lieutenant-gouverneur du Manitoba, puis, en 1876, par un lieutenant-gouverneur spécial et un conseil de cinq membres. Plus tard, une assemblée législative, avec des pouvoirs limités, fut accordée aux Territoires de l'Ouest: enfin, on organisa quatre districts: l'Alberta, l'Assiniboia, l'Athabaska et la Saskatchewan. Régina devint le siège du Gouvernement.

Régina fut construite à l'endroit que les indigènes appelaient Oskana Kasastiki, nom que les Métis franco-cris traduisaient par Tas d'Os, d'une agglomération d'ossements de bisons. La même année que le gouverneur Dwedney choisit cet endroit comme capitale du Nord-Ouest, eut lieu à Tas d'Os, la dernière grande chasse au buffle.

Un publiciste célèbre a dit: "Toute révolution est une translation de propriété". Ce fut tout particulièrement vrai de la révolution de 1870, dans les Pays d'en Haut; elle fut, en effet, l'expropriation et la déchéance des anciens habitants. Ceux-ci, jusqu'alors, avaient possédé et exploité le pays sous un droit parfaitement légitime et très

bien défini, que nous pourrions appeler le droit sauvage: lequel droit faisait de ces immenses régions, un territoire de chasse et de pêche; ce droit a été aboli et a fait place au droit tout différent des nations civilisées, qui divise le sol en lots de terre destinés à la culture et attribués à chaque habitant.

Le nouveau gouvernement voulut diminuer les conséquences désastreuses de cette révolution, en réservant aux Indiens, des territoires communs, appelés "réserves sauvages", où il les enferma et leur fournit quelques moyens de subsistance. Un certain nombre de Métis reçurent aussi des lots de terre. Mais ces mesures n'empêchèrent point les Sauvages et les Métis de ressentir tout ce que le changement opéré dans le Nord-Ouest, avait de cruel pour eux.

"Jamais", dit Mgr Taché, dans un écrit publié à cette époque et qui eut un immense retentissement, "jamais le Canada ne saura quelle épreuve il fait subir aux fiers enfants du désert, en les parquant sur des réserves pour souffrir les angoisses de la faim et dévorer les répugnances d'une demi-captivité. Il faut avoir vu l'indomptable Sauvage se dresser au milieu des immenses



prairies, se draper avec complaisance dans sa demi-nudité, promener son regard de feu sur ces horizons sans bornes, humer avec délices une atmosphère de liberté qui ne se trouve nulle part ailleurs, se complaire dans une sorte de royauté qui n'avait ni les embarras de la richesse, ni la responsabilité de la dignité. Il faut avoir vu cet infatigable chasseur, élevant jusqu'à une sorte d'enthousiasme religieux, les péripéties, les chances et les succès d'une chasse qui n'a jamais eu rien de comparable. Il faut avoir connu ce flâneur à qui l'abondance permettait de passer presque toute sa vie dans une oisiveté à laquelle le caprice seul offrait des variétés. Oui, il faut avoir vu tout cela et voir le Sauvage d'aujourd'hui traînant sa misère, privé de son incomparable indépendance, dans un état continuel de gêne et de demi-jeûne, ayant ajouté à ses vices, les dégoûtantes conséquences de l'immoralité des Blancs. Il faut avoir vu tout cela, et l'avoir vu sous l'influence de la sympathie, pour comprendre tout ce que souffrent les Sauvages d'aujourd'hui."

"Qu'on ne me parle pas des traités comme compensation à ce changement. Ces traités, le Sauvage sans culture ne les a pas compris. Il en a

compris la forme, si vous voulez; mais, il n'en a pas saisi la portée; et partant, il n'en a pas accepté les conséquences. Je dis plus, le gouvernement et ceux qui ont fait des traités en son nom, n'ont jamais compris eux-mêmes ce qu'ils faisaient, dans ce sens du moins, qu'ils n'ont jamais su quelle position inacceptable ils préparaient aux Sauvages, en maintes circonstances."

Vers cette même époque, dans un discours public, le marquis de Lansdowne, gouverneur général du Canada, dit: "Il est impossible de rencontrer ces pauvres Sauvages, sans ressentir une vive sympathie pour eux, dans la triste situation où ils se trouvent. Ils sont les habitants originaires de ce continent. Ils se considèrent eux-mêmes, et non sans raison, comme légitimes possesseurs du sol. Aussi ne faut-il pas être surpris de voir ces pauvres Sauvages, maintenant que le buffle, de l'existence duquel dépendait leur propre existence, est presque complètement disparu, se livrer, de temps à autre, à une sorte de désespoir, surtout lorsqu'ils voient, comme ils le disent eux-mêmes, les Blancs s'enrichir d'année en année, et eux, au contraire devenir de plus en plus pauvres."



L'honorable juge Prud'Homme nous décrit, à son tour, l'état pénible des Métis.

"Les Métis," dit-il, "souffrent presque autant que les Sauvages, du transfert des Pays d'en Haut au Canada. Autrefois, ils jouissaient de la plus ample liberté et trouvaient aisément et partout la subsistance quotidienne, au sein d'une vie simple et nomade qui était dans les habitudes de leur sang. Les uns erraient par caravanes à la poursuite des troupeaux de bisons qui couvraient la plaine, d'autres chargeaient les légendaires charrettes de la Rivière-Rouge, dont les moyeux en bois faisaient gémir tous les échos des alentours de leurs voix stridentes: ils transportaient les richesses de la Compagnie de la baie d'Hudson dans les divers postes échelonnés jusqu'au pied des montagnes Rocheuses. D'autres enfin dirigeaient des barques chargées de fourrures vers la "Factorie d'York" pour en rapporter les étoffes des manufactures anglaises. Ils étaient les souverains du pays. Dans leurs longs voyages, ils s'arrêtaient près du premier cours d'eau qui leur plaisait, y plantaient leurs tentes et allumaient le feu du camp, auprès duquel ils apprêtaient leur frugal repas, tandis que d'autres, nonchalamment couchés

sur le gazon, se perdaient dans des rêveries ou des nuages de fumée."

Le nouveau gouvernement, après avoir mis la main sur tout le territoire et l'avoir déclaré sa propriété, a bien concédé en 1870, des lots aux Métis du Manitoba; mais, on ne change pas si vite une nation nomade en un peuple d'agriculteurs. Vainement, Mgr Taché a-t-il demandé que les lots donnés aux Métis, leur fussent assurés pour plusieurs générations, ou au moins pour dix ans: cette réserve aurait gêné les spéculateurs. Aussi, ces derniers furent-ils bientôt en possession de la plupart des terres des Métis, après les avoir achetées au quart, au dixième, ou même au cinquantième et au centième de leur valeur. Que connaissaient les Métis aux transactions monétaires, eux habitués à traiter avec des peaux! Un grand nombre vendirent leurs terres à vil prix et prirent le chemin de la prairie.

La plus ancienne des colonies dues à l'émigration fut Saint-Laurent-de-Grandin, à quarante-cinq milles au sud de Prince-Albert, sur la branche méridionale de la Saskatchewan, c'est-à-dire sur la rivière des Gros-Ventres, comme on disait encore à cette époque. Dès 1870, le père Moulin, o.m.i.,



vint passer l'hiver avec les Métis déjà établis à cet endroit. Le printemps suivant, ce religieux fut remplacé par le père André, o.m.i.

Une cinquantaine de familles hivernaient alors à ce qu'on appelait "La Traverse", rendez-vous périodique des bandes de chasseurs métis. Les premières années, les bisons étant encore assez nombreux pour que ces braves gens ne fussent pas obligés de cultiver la terre, tout alla pour le mieux, et ainsi que l'écrivait le père André, "la paix et la concorde ne cessèrent pas un instant de régner dans cette petite communauté." Mais, le gibier se faisant de plus en plus rare, il fallut songer à un moyen moins aléatoire de subvenir aux besoins quotidiens. Ce fut une rude épreuve pour les bons Métis qui ne trouvaient aucun charme à la culture de la terre et furent longtemps sans vouloir s'y assujettir.

On commença par transporter la mission de "La Traverse" à six ou sept milles du petit lac aux Canards, sur les hauteurs de la rive gauche de la Saskatchewan. C'était au printemps de 1874. L'année suivante, arriva le père Fourmond, o.m.i., dont la tâche devait être surtout de transformer ces chasseurs de profession en cultivateurs passa-

bles. Ce changement lent et pénible ne s'opéra point sans un incident qui, sous la plume d'écrivains mal informés, devait prendre les proportions d'un événement.

Dans l'intérêt de l'ordre, les Métis de Carlton et de Saint-Laurent s'étaient fait une modeste législation qui avait surtout trait à leurs grandes chasses. En 1875, ils partirent pour leur expédition du printemps, en compagnie du père Fourmond, et sous la direction de leur chef, le brave Gabriel Dumont. Quelques indisciplinés, sous la conduite d'un certain Primeau, enfreignirent les règlements de chasse, au détriment de leurs compatriotes. Dumont et ses chasseurs les arrêtèrent, leur firent payer une amende et les obligèrent de se joindre au camp ou de discontinuer leur chasse. Primeau ayant été se plaindre à des individus mal intentionnés du fort Carlton, ceux-ci, au moyen d'un article publié dans la "Tribune" de Toronto, représentèrent les paisibles Métis comme étant en pleine révolte contre les autorités du Canada, et ayant déjà établi un gouvernement provisoire.

La gendarmerie canadienne se rendit sur les lieux de la prétendue révolte et fit remettre les amendes payées par Primeau et sa bande. Gabriel



Dumont fut arrêté et emprisonné pour quelque temps. Il ne devait jamais oublier ce qu'il regardait comme une injustice contre son autorité de chef des Métis de l'Ouest; nous le verrons plus tard chercher à reconquérir ses droits. Le résultat de la malencontreuse ingérence de la police montée fut désastreux; et, comme les lois de chasse n'avaient plus aucune sanction, elles furent dès lors négligées, au point qu'en fort peu de temps, les rares bisons qui restaient furent exterminés.

Gabriel Dumont naquit au Manitoba en 1838. Il fut élevé comme un chasseur et resta illettré toute sa vie. A l'âge de dix ans, il était considéré comme un fort tireur à l'arc et bientôt, il excellait dans l'art de monter à cheval. Il n'avait que treize ans quand il assista à une première bataille, en la fameuse journée du 13 juillet 1851, alors que le camp des Métis, où se trouvait Mgr Laflèche, fut attaqué par les Sioux. Il prit part au combat comme s'il eût été deux fois plus âgé.

A l'âge de vingt et un ans, il fut choisi comme chef par les tribus environnantes, qui admiraient sa bravoure déjà bien connue.

Six ans plus tard, quand Riel demanda aux Métis, s'il devait permettre l'entrée des troupes

du Canada dans la colonie de la Rivière-Rouge, Dumont fut pour la résistance. Il ne crut point aux belles promesses du gouvernement d'Ottawa, mais pour ne pas se trouver en contradiction avec Mgr Taché, il s'effaça et alla faire la paix avec les Pieds-noirs.

Quand ses compatriotes manitobains émigrèrent dans la Saskatchewan, il devint leur chef.

Après la disparition des bisons, les Métis qui ne pouvaient s'engager comme guides ou charretiers, furent obligés de se tourner du côté de l'agriculture pour ne pas mourir de faim. Leurs premiers efforts dans cette direction datent de 1876, et à la tête des nouveaux agriculteurs, il faut placer Moïse Ouellette. Trois ans plus tard, presque tous les Métis avaient renoncé à leur vie errante.

Sur ces entrefaites, un autre centre s'était formé autour d'un poste de commerce fondé par un excellent Anglais du nom de Stobart. Cet établissement était situé non loin du lac aux Canards et à quelques milles seulement à l'ouest de Saint-Laurent.

Bien que protestant, M. Stobart fit construire, à ses frais, une église pour les colons catholiques.

Sur la rive de la Saskatchewan, du côté opposé



à Saint-Laurent, se trouvait une petite colonie connue sous le nom de Batoche et destinée à devenir célèbre dans les annales du Canada. Le nom de Batoche fut donné à ce village en l'honneur de Xavier Letendre, dit Batoche, "homme d'une fortune assez considérable", disent les documents contemporains. Il possédait trois cents têtes de bêtes à cornes, plusieurs chevaux, et était propriétaire d'un grand magasin pour accommoder la population métisse d'à peu près cinquante familles, soit environ six cents âmes. Le père Végreville, o.m.i. fut le premier prêtre à résider dans cette paroisse, appelée Saint-Antoine de Padoue, mais le Père Moulin fut le grand missionnaire de Batoche.

Au début de l'année 1883, le père Fourmond, alors à Saint-Laurent écrivait: "Les gens de nos missions de Saint-Laurent et de Batoche ont complètement renoncé à la vie nomade et aventureuse des chasses, pour se livrer à la culture des terres et à l'élevage des animaux. On peut dire que, s'ils ont eu la bénédiction du ciel sur leurs terres et leurs entreprises, c'est généralement parce qu'ils s'en sont rendus dignes. Malgré des agrandissements successifs, l'église est devenue trop petite par suite de l'affluence des gens."

"Que dire de la dévotion de nos pieux chrétiens? Comment peindre leur recueillement, l'ardeur de leurs prières, la ferveur de leurs chants? Bien que récemment ouverte, l'école, tenue par les Religieuses Fidèles-Compagnes-de-Jésus, compte plus de cinquante enfants dociles et pieux."







CHAPITRE VII

COMMENT LES MÉTIS FURENT POUSSÉS À LA RÉBELLION DE 1885.

Arpentage des terres.
Mécontentements et plaintes des Métis.
Pétitions à Ottawa.
Délégation envoyée à Ottawa.
Suggestions de Mgr Taché en faveur des Métis.
Injustice des Blancs envers les Métis.
Louis Riel rappelé.
Avertissement de Mgr Grandin aux Autorités fédérales.
Opinion du clergé sur Riel.
Déclaration de droits des Métis.

L'ÂGE d'or décrit par le père Fourmond ne devait plus durer. Dès la fin de l'année 1883, on note les doléances du même Père. "La population diminue, la misère apparaît dans les foyers. Partout l'on n'entend que plaintes et murmures. L'horizon s'obscurcit et présage un orage".

Le chemin de fer se construisait, les émigrants affluaient et les premiers colons, privés de toute garantie constitutionnelle, allaient se voir déposséder de leurs terres.

Les causes de mécontentement des Métis du Nord-Ouest étaient identiques à celles de leurs concitoyens du Manitoba en 1869.

Une nuée d'arpenteurs s'était abattue sur les champs des Métis comme en pays non habité et jetait partout le trouble, la confusion et l'indignation. On coupait, on taillait, on rognait les terres, suivant le mode d'arpentage américain, le mode rectangulaire ou carré, sans égard aux droits de ceux qui avaient adopté, pour leurs établissements, le système de division par lisières ou bandes étroites, de façon à être aussi proche que possible les uns des autres.

Pendant plus de cinq ans, les Métis supplièrent en vain le gouvernement de mettre fin à ces procédés injustes et vexatoires, et de leur assurer la jouissance paisible de leurs champs.

Dès le mois de février 1878, les habitants de Saint-Laurent s'étaient plaints de l'incertitude dans laquelle les laissait la négligence du gouvernement d'Ottawa; celui-ci se refusait apparem-



ment à donner une solution satisfaisante aux difficultés des Métis, concernant leurs droits aux propriétés qu'ils occupaient. Ils demandaient pour leurs terres des arpentages réguliers et l'émission de "scrips", ou l'équivalent en titres légaux, comme ceux qui avaient été conférés à leurs compatriotes du Manitoba après 1869. Des réclamations identiques avaient été adressées de différents points, comme par exemple, de Saint-Albert, en mars 1878, de Prince-Albert, en juin de la même année, du lac aux Canards, le 23 février 1880.

En 1882, dans une réunion de Métis des différentes parties de la Saskatchewan, le chef, au nom de tous, écrivit au gouvernement dans les termes suivants: "Nous désirons que vous donniez des ordres pour que les terres soient arpentées le long de la rivière, en lots de dix chaînes de largeur et de deux milles de longueur. C'est un ancien usage de diviser ainsi les terres et ce serait un moyen facile de nous faire connaître les limites de nos propriétés respectives."

Le département de l'intérieur leur répondit: "Quant à l'arpentage du territoire en question, toutes les terres de l'Ouest doivent être arpentées d'après le mode actuellement en vigueur."

. De hauts personnages comme Mgr Taché, le gouverneur Laird, l'évêque anglican McLean, le colonel Richardson et d'autres avaient aussi envoyé aux autorités fédérales, des mémoires par lesquels ils demandaient que ces difficultés fussent réglées au plus tôt.

Vers la fin de 1882 et pendant les premières semaines de 1883, les employés du palais législatif d'Ottawa purent jouir bien des fois de la présence d'un vénérable vieillard, à l'air noble, au port simple et sans prétention, grand et droit malgré ses cheveux blanchis plus par les soucis et les travaux accomplis que par l'action du temps. Ce vieillard était Mgr Grandin. Il avait quitté les lointaines prairies et les lacs azurés de l'Extrême-Ouest pour venir plaider la cause de son peuple, celle surtout des Métis qui étaient sous sa houlette pastorale. Il ne parvint pas à convaincre les membres du gouvernement de la nécessité de régler sans délai, et d'une manière équitable, la question des droits des Métis.

En 1883, les habitants de Saint-Albert, nonobstant leur pauvreté, se cotisèrent pour réaliser une somme suffisante pour payer les dépenses de deux délégués pour Ottawa: le père Leduc, o.m.i.



et M. Dan Maloney. L'objet de la mission des délégués de l'Ouest était bien précis. Ils devaient demander:

I—La concession, à titre gratuit, des terres déjà occupées par les Métis.

II—L'ouverture d'un bureau d'enregistrement des terres.

III—La réduction des honoraires de préemption à ce qu'ils étaient au moment où les terres avaient été prises.

IV—La diminution de certaines taxes sur le bois.

V—Le droit pour les Métis et pour leurs enfants à des terres spéciales dans les Territoires du Nord-Ouest.

VI—Le droit de représentation dans la législature.

Après avoir attendu longtemps, et à force d'importunités, le père Leduc et son co-délégué obtinrent la plupart de ces avantages. Malheureusement ce n'était que des promesses, que personne, dans les cercles officiels, ne se préoccupa de transformer en actes. Et la même apathie reprit le dessus à Ottawa.

Mgr Taché, avec sa grande âme de père et de pasteur, prévoit où aboutira le mécontentement des Métis lésés dans leurs droits. Il avertit les

gouvernants, les presse de leur montrer de l'intérêt, de leur rendre moins dure l'expropriation dont les frappe l'envahissement de ce qu'on appelle la civilisation. Dans une lettre au colonel Dennis, alors sous-ministre à Ottawa, Mgr Taché, mû par un sentiment d'ardente charité pour les pauvres Métis, met devant les yeux du représentant du gouvernement, un plan contenant des vues élevées, justes et équitables, pour légaliser la position des Métis de l'Ouest. Dans sa lettre, l'auteur établit les points suivants:

1—"Les Métis du Nord-Ouest ont droit à être traités avec justice. Jusqu'ici, aucune mesure n'a été prise dans leur intérêt, et il en résulte parmi eux un profond mécontentement. Si la formidable question sauvage ne s'est pas encore élevée, c'est que les Métis ont toujours été du côté du gouvernement; mais si le mécontentement les range avec les Sauvages contre la Puissance, la paix est gravement compromise et la colonisation du pays peut devenir impossible.

2—Il est important d'éviter de froisser les Métis en les comparant aux Sauvages dans les documents publics ou dans les relations sociales: car, ils n'ont des Sauvages, ni les goûts, ni les habitu-



des, ni les instincts. Les Métis sont extrêmement sensibles: ils ressentent vivement les injustices et les injures; or, sans cesse, ils ont à subir des humiliations, non seulement dans les journaux, mais encore dans les documents officiels ou semi-officiels. En conséquence, je me permettrai de souligner l'importance qu'il y a, à donner aux documents publics ou aux instructions des officiers, une empreinte de courtoisie, et d'y apprécier les services rendus par les Métis, au lieu de faire voir ces derniers sous un mauvais jour.

3—Il y a, actuellement, dans l'Ouest environ douze cents familles métisses. Que le gouvernement leur accorde douze réserves dans les endroits choisis par les chefs.

Chaque réserve sera donnée à cent familles et contiendra, au moins, douze milles carrés de bonne terre, c'est-à-dire quatre townships.

Chaque Métis, homme, femme ou enfant devrait recevoir deux certificats non négociables de quatre-vingts acres chacun.

Les dites terres ne pourraient pas être vendues ni hypothéquées et elles ne devraient pas être sujettes aux impôts, au moins avant la troisième génération: je dis: au moins, parce que je suis for-

tement porté à croire qu'il est beaucoup à souhaiter que ces terres soient inaliénables.

4—Il faut aider l'agriculture chez les Métis. Le gouvernement devrait nommer deux inspecteurs respectables, de la même foi que les Métis; ils vivraient avec ces derniers et feraient connaître leurs besoins au gouvernement. La coopération judicieuse de ces officiers et celle des missionnaires, assureraient au gouvernement la meilleure source d'informations relativement aux besoins du moment, et le moyen d'y faire face.

5—Si le système de division des terres que je propose est adopté, il faudra une école pour cinquante familles. Confiez aux missionnaires la tâche de bâtir les maisons d'école et le choix des instituteurs: le gouvernement ne peut pas redouter l'action ou l'influence d'hommes qui ont consacré leur vie à un but unique, le bien des Métis.

6—Je ne conseille pas d'établir immédiatement des écoles industrielles pour les garçons. Les Métis sont adroits, ingénieux, ouvriers habiles; ce qui leur manque, ce n'est pas la théorie de l'agriculture, mais la pratique; d'autre part, les jeunes gens ne se plieraient pas longtemps à ce système d'éducation. Cependant, je conseille l'établisse-



ment d'écoles industrielles pour les filles. Les femmes élevées dans les plaines, n'ont aucune notion des travaux à faire dans la maison d'un cultivateur; et le laboureur ne peut pas exploiter sa terre avec profit, si sa femme ne sait pas utiliser les ressources de la ferme pour les usages domestiques.

7—Il est désirable que cette question soit réglée sans délai. Des arpenteurs devraient être envoyés, l'été prochain, pour fixer, au moins, les grandes lignes des réserves."

Les gouvernants reconnaissaient volontiers la sagesse de ces conseils. Mais, ils ne prirent aucune résolution pour les mettre en pratique, malgré le mécontentement croissant des Métis.

Le gouvernement ne pouvait prétexter de n'avoir pas été prévenu. Déjà, de la part des Métis, on avait pu constater plusieurs actes de violence à la suite du sans-gêne des Blancs. Un jour, les Métis avaient appelé Mgr Grandin à Edmonton. Il s'agissait de faire rendre justice à l'un d'eux dont un Anglais voulait ravir les terres. Celui-ci se hâtait de bâtir sa maison pour s'assurer la propriété du terrain. L'évêque, tout en reconnaissant les droits des opprimés, ne put que les encoura-

ger à s'adresser aux représentants de la justice. Mais, les magistrats demeurèrent indifférents.

Se voyant privés du secours du gouvernement, les Métis s'assemblent, protestent, veulent se rendre justice et prestement, précipitent la maison de l'Anglais dans la Saskatchewan.

Tout en menaçant d'avoir recours à la justice et à la loi, juges et policiers se gardèrent bien de se montrer, et l'Anglais dut se résoudre à transporter sa construction plus loin.

Mgr Grandin avouait ne pouvoir conseiller de tels actes, mais, il ne pouvait, non plus les blâmer. "Ce sont des faits de ce genre, malheureusement trop communs", écrivit le digne prélat, "et sur lesquels la justice locale fermait les yeux, qui ont amené la révolte des Sauvages et des Métis de Batoche."

Les Métis de la Saskatchewan étaient groupés autour d'un parent de Louis Riel, Gabriel Dumont, dont les amis et les ennemis ont fait un grand éloge; homme dévoué, toujours prêt à rendre service, hospitalier, chasseur intrépide, voyageur renommé, guerrier redoutable, il était connu de tous les habitants du Nord-Ouest.

Mais les Métis désiraient avoir à leur tête un



homme qui leur paraissait plus grand encore, en qui ils avaient, depuis quatorze ans, la plus absolue confiance: Louis Riel lui-même.

L'ancien chef du gouvernement provisoire de la Rivière-Rouge, après avoir erré de place en place, s'était établi avec sa famille dans le Montana, à la mission Saint-Pierre, sur la rivière Soleil; il était maître d'école et vivait modestement du maigre salaire attaché à ses fonctions.

Le 13 mai, 1884, dans une grande assemblée, convoquée par Charles Nolin, à Saint-Laurent et à laquelle les Métis anglais et écossais prirent part, un vote unanime décide d'envoyer à Riel une députation. Gabriel Dumont, James Isbister, Moïse Ouellette et Michel Dumas partent, le 20 mai, et arrivent à la mission Saint-Pierre, le 4 juin.

Riel assistait à la sainte messe quand les délégués se présentèrent. Mis au courant de ce qu'on attend de lui, Riel hésite avant d'accepter un rôle qu'il prévoit devoir lui causer de nouveaux déboires. D'une part, avec son imagination ardente, il considère le pays enlevé aux Métis et distribué à des spéculateurs; il voit ses frères qui l'appellent, il se persuade qu'il est capable de parler efficacement pour eux. Il se souvient que dé-

jà une fois, il a arraché au pillage les propriétés des Métis de la Rivière-Rouge et obtenu la reconnaissance de leurs droits. D'autre part, s'il succombe dans la lutte, que deviendront sa femme et ses jeunes enfants âgés respectivement de deux et de quatre ans? . . .

Toute la nuit, son esprit est agité par ces pensées contradictoires. Le lendemain, son parti est pris et, le 10 juin, il part avec sa famille pour les établissements métis de la Saskatchewan. Il arrive à Saint-Laurent le 1er juillet. La population entière se porte au devant de lui pour lui souhaiter la bienvenue.

Dumont reçoit la famille Riel chez lui, et abdique joyeusement, en faveur de l'ex-président du gouvernement provisoire, sa position de chef des Métis.

Dumont, l'idole des Métis de la Prairie, comprenait que les ruses et les ressources du chasseur ne lui serviraient guère pour traiter avec une autorité éloignée et invisible; que le courage et l'honneur étaient secondaires, quand il s'agissait de saisir le moment opportun d'obtenir ses droits. Pour cet homme sobre de paroles, les affaires de la politique n'étaient que des mots. Il était heureux



d'entendre Riel exprimer éloquemment, les sentiments qu'il éprouvait si fortement.

Les Métis avaient une sincère affection pour Dumont, tandis qu'ils éprouvaient plutôt du respect pour Riel. La différence de leurs sentiments envers les deux hommes se manifestait dans leur manière de les saluer. Un joyeux "Hello, Gabriel", était adressé à Dumont; tandis que le chef des Métis était salué par un respectueux: "Bonjour, Monsieur Riel".

Avant même l'arrivée de Riel, Mgr Grandin se rendait compte des colères qui grondaient sourdement et qui pouvaient éclater. Dès le mois d'octobre 1884, il en avait prévenu le lieutenant-gouverneur. "Riel, dont on ne parlait plus", lui écrivait-il, "redevient un personnage important. J'apprends que les Sauvages eux-mêmes en parlent comme d'un demi-dieu qui apportera l'aisance et le bonheur chez tous. Si donc, il arrivait quelques émissaires de la part de Riel, j'en redouterais beaucoup les effets".

Dans une lettre au ministre des Travaux publics, l'évêque de Saint-Albert précisait davantage. "Je déplore cette manière d'agir du gouvernement qui affiche un véritable mépris pour les

habitants du pays. Messieurs les membres du gouvernement ne devraient pas ignorer que les Métis, aussi bien que les Sauvages, ont leur orgueil national et s'irritent du mépris dont ils se croient victimes. Une fois poussés à bout, ni prêtres, ni évêque ne pourront leur faire entendre raison. Je vous supplie donc, Monsieur le Ministre, d'user de toute votre influence pour qu'il soit tenu compte de leurs justes demandes.

J'ai vu les principaux Métis, ceux qu'on peut appeler les meneurs, et j'ai pu me convaincre de leur mécontentement à tous. Ils sont aussi aigris que possible et cet état peut les porter aux dernières extrémités. J'ai eu la douleur de me convaincre qu'ils ne sont pas les plus coupables; ils sont poussés en avant et excités, non seulement par des Métis anglais, mais par des habitants de Prince-Albert, des personnages jouissant, dit-on, d'une certaine considération, mais opposés au gouvernement, et qui espèrent, sans doute, profiter des démarches regrettables de ces pauvres Métis. Il faut qu'ils soient bien montés pour agir ainsi à l'insu de leurs prêtres, qu'on leur représente comme vendus au gouvernement canadien. Il serait assurément facile à votre gouvernement

. . .



de réduire à rien cette espèce de révolte, qui pourrait pourtant avoir certaines conséquences pénibles, parce que les Métis peuvent faire ce qu'ils veulent des Sauvages. Je blâme les Métis et je ne leur ai pas épargné les reproches; mais je me permettrai de dire à votre Honneur, avec tout le respect possible, que le gouvernement canadien n'est pas sans mériter le blâme lui aussi, et, si j'avais auprès de ses membres, la même autorité qu'auprès des Métis, je leur dirais, avec plus de respect, sans doute, mais avec la même franchise. Combien de fois me suis-je adressé moi-même, et par écrit et de vive voix, à votre Honneur, sans avoir pu obtenir autre chose que de bonnes paroles! Je conjure Votre Honneur de m'écouter cette fois et de faire en sorte que le mal n'augmente pas."

Mgr Taché n'avait pas été écouté, Mgr Grandin ne le fut pas non plus.

Riel inaugura la seconde partie de sa carrière publique par un acte de foi. Il demanda la bénédiction du prêtre, et pendant quelque temps, fut très modéré dans ses conseils. Des assemblées se tinrent à Saint-Laurent, le 8 et le 11 juillet, à Prince-Albert, le 19. Dans toutes, Riel fut accueilli avec enthousiasme; il recommanda à tous l'union

et l'emploi des moyens légaux pour faire triompher les réclamations auprès du gouvernement. Durant tout l'été, il convoqua et présida des assemblées, dressa des requêtes. Aux plus exaltés, il prêchait l'emploi des moyens pacifiques et une action constitutionnelle. Ses discours et ses actes furent, pendant plusieurs mois, empreints de modération.

Mgr Grandin qui avait tant d'affection pour les Métis, suivait avec anxiété, on peut le dire, tous les battements de leurs coeurs. Il voulut les visiter dans les circonstances critiques où il les voyait. Il se rendit dans la Saskatchewan au mois d'août et y passa quinze jours. Il reçut les confidences des Métis; Riel était avec eux. Citons le journal de Mgr Grandin:

"Riel, Gabriel Dumont, Maxime Lépine prirent la parole et se plaignirent de n'être point appuyés par le clergé. Je répondis que, ne connaissant pas leurs revendications, nous ne pouvions être, ni pour eux, ni contre eux. Si vous réclamez les faveurs auxquelles votre titre de premiers occupants vous donne droit, nous serons avec vous, mais jamais, nous ne pourrons appuyer une révolution. Riel nia dans une conversation



privée, que la pensée d'une révolution fût dans leurs plans."

L'évêque approuvait pleinement la plupart des réclamations des Métis, mais il était dans son rôle en empêchant une tuerie inévitable.

"Riel", écrivait Mgr Grandin, "me fait l'effet d'un homme fort exagéré, aussi bien en religion qu'en politique. Je crains qu'il ne devienne fou. Plusieurs Pères partagent mes craintes, ainsi que plusieurs Métis, mais la généralité de ces derniers le regardent comme un oracle."

Le père Fourmond, à son tour, décrivait le tribun de la Saskatchewan: "J'admirai la foi qui transpirait dans toutes ses paroles, la douceur qui caractérisait sa physionomie, et sa remarquable élocution. Cependant, ce visage où se peignent la bonté, l'humilité et la modestie, s'anime parfois tout à coup et s'enflamme d'un feu terrible, et cela surtout quand on a fait quelque opposition aux idées exprimées par l'orateur. Dans ces moments d'exaltation, ce n'est plus le même homme; son regard de feu, l'éclat de sa voix, l'agitation de son épaisse chevelure, lui donnent un aspect qui vous effraye; et tout, dans sa personne, trahit un esprit exalté."

Les Métis formulèrent une déclaration de droits qui fut votée à l'unanimité et transmise au gouvernement fédéral.

Cette déclaration portait sur les six points suivants:

I—Subdivision en provinces des Territoires du Nord-Ouest.

II—Octroi aux Métis de la Saskatchewan des avantages territoriaux concédés aux Métis du Manitoba.

III—Titres de propriété assurés aux colons déjà en possession de terres.

IV—Vente de cinq cent mille acres de terre du gouvernement pour en appliquer le produit à l'établissement d'écoles, hôpitaux et autres institutions du même genre pour les Métis, et à l'octroi de semences et de machines agricoles pour les Métis pauvres.

V—Réserve de cent cantons de terre à distribuer dans l'avenir aux Métis.

VI—Subvention d'au moins mille dollars pour l'entretien d'une école tenue par des religieuses, dans chaque établissement métis.



Pendant quelques mois, l'agitation se poursuivit sans sortir de la forme légale et constitutionnelle. Elle s'étendait, non seulement aux Métis de race française, placés au nombre de deux mille environ, sur les deux rives de la Saskatchewan, entre Battleford et Batoche, mais aussi, chez les Métis de langue anglaise, groupés aux environs de Prince-Albert. Ces derniers ne furent pas les moins ardents à encourager Riel, à le lancer en avant, pour l'abandonner avec empressement, au jour du danger. Sans ce concours, sur lequel Riel croyait pouvoir compter, celui-ci n'eût peut-être pas poussé les choses à bout.





CHAPITRE VIII

POURQUOI L'ATTITUDE DES MÉTIS, LÉGALE D'ABORD, PRIT ENSUITE, L'ASPECT D'UNE RÉBELLION.

Vaine attente d'une réponse à la déclaration des droits des Métis.
Annonce de l'arrivée des soldats de la police montée.
Tentatives des missionnaires pour maintenir la paix.
Riel devient irresponsable de ses actes.
Le Gouvernement provisoire.
Riel, réformateur de religion.
Le camp de Batoche.
Approvisionnement des partisans de Riel.

A FORCE d'attendre le redressement de leurs griefs, les esprits s'aigrissaient. Il y a loin, il est vrai, des bords de la Saskatchewan à Ottawa, mais la construction du chemin de fer du Pacifique Canadien achevée, depuis quelques



temps, jusqu'aux montagnes Rocheuses, rendait les communications incontestablement plus rapides; et malgré les lenteurs inhérentes à l'administration dans tous les pays du globe, les Métis avaient peine à comprendre comment leurs réclamations sommeillaient si longtemps à Ottawa. Ils se considéraient abandonnnés à eux-mêmes, victimes de dénis répétés de la justice et comme ne comptant plus aux yeux du gouvernement. De là à un soulèvement, il n'y avait qu'un pas, et ce pas fut vite franchi. La patience des Métis était à bout, leur confiance en Riel était immense, et celui-ci qui passait presque pour prophète, résolut d'user de son ascendant pour lever l'étendard de la révolte, non avec la folle pensée de lutter contre le Canada, mais avec l'espoir d'obtenir, par la crainte, la réalisation de toutes ses demandes.

Cette détermination pouvait être condamnable, mais, de son côté, le gouvernement fédéral n'avait rien fait pour la prévenir. Riel ne voulait pas verser de sang. Les Métis de son temps sont d'accord à proclamer qu'il voulait seulement organiser une armée pour impressionner les gens du gouvernement. Dans la suite, on le vit empêcher Dumont d'assurer le succès de ses armes, parce

que, disait-il, "il ne faut pas verser le sang inutilement." Il voulait la résistance, mais non la guerre. On pourrait même lui reprocher de s'être montré animé de sentiments trop modérés, dans certaines circonstances. Plusieurs témoins ont assuré que ce n'est pas lui qui appela au secours des Métis, les nations barbares de la Saskatchewan. Il est permis de penser que sans lui, Gabriel Dumont, qui était parfois porté à guerroyer à la sauvage, aurait infligé aux troupes canadiennes plus de revers qu'elles n'en essuyèrent. Mais son lieutenant avait en lui, une foi aveugle et il l'écoutait comme un enfant écoute son père.

De Carlton, on fit avertir les Métis de couper court à leurs assemblées, et le 18 mars, un nommé Clark, passant à Batoche, annonça qu'ils allaient bien vite cesser leur agitation, puisqu'une troupe de cinq cents hommes de la police à cheval venaient pour enchaîner leur chef. Devant tant de provocations et d'injustices, les Métis n'y tinrent plus. A une assemblée publique, on décida d'opposer la force à la force.

Les missionnaires essayèrent encore de pacifier les esprits, mais plusieurs Métis les accusaient de les abandonner. Des meneurs intéressés à la ré-



volte, parmi les Blancs de Prince-Albert et de Carlton, leur persuadaient que les prêtres étaient vendus au gouvernement et qu'ils s'entendaient avec celui-ci pour exploiter les Métis et les rendre malheureux.

La nouvelle de l'arrivée de la police montée, seule force publique chargée de maintenir l'ordre dans l'Ouest, précipita le mouvement. Craignant pour sa sécurité, Riel convoqua, en toute hâte, ses partisans à Batoche et les détermina à l'action.

Charles Nolin, le premier à pousser les Métis à réclamer leurs droits, et celui qui conseilla avec le plus d'instance de faire venir Riel, essaya, pendant qu'il en était temps encore, de l'arrêter sur la pente dangereuse où il glissait. Il demanda une neuvaine de prières au père Fourmond, afin d'obtenir du ciel que la question se réglât d'une manière paisible; mais Riel ne voulut pas attendre la fin de cette neuvaine pour agir.

On fit circuler la rumeur que le gouvernement ne s'occuperait pas des affaires des Métis tant que Riel serait à leur tête. Ce dernier fit annoncer qu'il traiterait avec les autorités d'Ottawa si on lui garantissait, outre les droits de ses compatriotes, un dédommagement pour ses pertes personnelles,

soit celles éprouvées au Manitoba, soit celles occasionnées par la présente situation.

L'agitation, les préoccupations et le travail ardu qu'il s'imposait, les contradictions de quelques-uns, l'aveugle enthousiasme du grand nombre, les discours et les discussions réveillèrent la manie qui n'était qu'assoupie dans son cerveau. Les hallucinations qui l'avaient hanté autrefois réapparurent. Son imagination malade lui montrait une nation métisse dont il serait le chef, qui balayerait les intrus et inviterait des races amies à peupler le Nord-Ouest. Il fonderait une religion dont il serait le grand prêtre, ou bien il réformerait la religion catholique; il irait à Rome, détrônerait Léon XIII et élirait un Pape qu'il amènerait à Montréal.

Le 18 mars, un gouvernement provisoire fut proclamé sous la forme d'un conseil de douze membres dont Riel fut le chef incontesté et absolu. Il prit le titre d'exovide et donna à son conseil celui d'exovidat. Parmi ses membres, on remarquait, notamment, Gabriel Dumont, Maxime Lépine, Philippe Garnot et Jackson. Ces deux derniers furent les seuls Blancs associés par Riel à ses entreprises.



Pour armer et nourrir ses partisans, le chef des insurgés réquisitionna les armes, munitions et vivres qui se trouvaient dans les magasins des négociants, tout en demandant un état de livraisons qu'il entendait payer. Des prisonniers furent faits et de tous côtés, des recrues furent enrôlées, que les parties intéressées y consentissent ou non. Et plus le clergé catholique s'opposait à ces dangereuses menées, plus s'élargissait le gouffre qui séparait déjà de l'Église, le chef des Métis.

Riel avait établi ses quartiers généraux à Saint-Antoine de Batoche. Il s'empara de l'église paroissiale, en dépit des protestations du père Moulin. Puis, se conformant à ses instincts religieux toujours si prononcés, instincts dont la manifestation publique devenait d'autant plus nécessaire que les Métis commençaient à s'inquiéter de l'opposition de leurs guides spirituels, il se fit un drapeau blanc sur lequel il inscrivit les dix commandements. Il se mit aussi à mener une vie très ascétique, jeûnant et priant dans une espèce d'oratoire où était exposée, à côté d'une croix et de quelques images religieuses, une bénédiction qu'il avait obtenue de Mgr Grandin l'automne précédent. Mais le plus grand objet de sa vénération

était une lettre écrite douze ans auparavant, par Mgr Bourget, évêque de Montréal. Cette lettre contenait le passage suivant.

"Dieu vous a donné la mission de travailler à l'honneur de la religion, au salut des âmes et au bien de la société. Vous vous sanctifierez vous-même en désirant la sanctification des autres."

Afin de prouver la légitimité de sa mission, il montrait cette lettre à ses partisans et leur expliquait que la religion avait besoin de purification tous les trois cents ans, et que la lettre de Mgr Bourget, leur futur pape, prouvait bien que lui, Riel, était choisi de Dieu pour réformer l'Église.

La Providence, disait-il aux Métis, avait préparé l'église de Batoche pour servir de forteresse; et saint Antoine, patron de l'église, allait devenir célèbre dans l'histoire parce que, de son temple de Batoche, sortirait l'émancipation du Nord-Ouest. Riel assura, en outre, à ses partisans qu'ils n'avaient aucun mal à redouter quoi qu'il arrive, qu'ils étaient sous la protection spéciale de Dieu, bien que ses ministres se fussent momentanément trompés au point de se tourner contre eux; mais que lui, étant un prophète envoyé de Dieu, il les sauverait. Il fit prononcer une profession de foi



à ses adhérents, administra le baptême, confessa, et donna même la confirmation publiquement en pleine église.

Un jour, Riel alla trouver le père Moulin, tout pénétré de l'importance de la communication qu'il avait à lui faire et le dialogue suivant s'engagea bientôt entre eux:

—"Nous venons de tenir conseil", dit Riel, "et nous avons résolu de déposer Léon XIII. Il est trop loin de nous et ne s'occupe point de nos affaires. Désormais, Mgr Bourget sera notre Pape."

Puis lançant à l'humble prêtre, un regard inquisiteur:

"J'espère que vous serez des nôtres", ajouta-t-il.

Le père Moulin, on le conçoit, n'entrait guère dans ses vues. Aussi s'empressa-t-il de répondre au président improvisé:

—"Je ne suis pas venu si loin pour devenir un apostat."

—"Dans ce cas, je serai obligé de vous envoyer en exil", dit alors le chef des Métis un peu piqué.

—Ce à quoi le prêtre répondit: "Il n'y a point d'exil pour le missionnaire".

Le soi-disant réformateur quitta le père Moulin

en le menaçant de l'arrêter et de le lier comme un prisonnier, s'il s'opposait à ses desseins.

Riel aborda un jour le père Fourmond et quelques autres religieux et leur annonça qu'il avait été nommé par le conseil, directeur spirituel de la troupe; à quoi le missionnaire répondit que le seul moyen pour lui de s'arroger semblables fonctions, sans opposition, serait de faire fusiller les prêtres; alors seulement, il pourrait faire de ses gens ce qu'il voudrait. Ces paroles exaspérèrent Riel qui condamna à mort quelques prêtres, mais ne toucha à aucun, bien qu'il ne se fît pas faute d'accabler de reproches ceux qu'il rencontrait.

Il enjoignit au père Paquette, o.m.i., de suivre désormais les seules directions que le gouvernement provisoire jugerait à propos de lui donner. Le Père ne lui répondit même pas, mais il courut, avant le lever du soleil, avertir les autorités du fort Carlton de ce qui se passait à Batoche, et s'enfuit à l'Ile-à-la-Crosse pour empêcher les Sauvages de prendre part à la rébellion.

On pourrait s'étonner de ce que pas un des chrétiens si fervents, dont le père Fourmond vantait la piété, ne se soit levé pour défendre les prêtres et la religion? Il ne faut pas oublier cependant



dant, que ces gens étaient à peu près tous illettrés, ayant conservé, malgré leur conversion au christianisme, un reste des superstitions sauvages. De plus, ils avaient en Riel une confiance aveugle. Le chef des Métis se présentait à eux comme un envoyé du vrai Dieu et un prophète de la vraie religion. Il se parait, en outre, d'une dévotion extérieure plus grande que celle des prêtres; alors rien de surprenant si de pauvres ignorants se sont laissé séduire.

Toutefois, dans une des assemblées, quand Riel annonça que désormais on devrait changer la formule de l'"Ave Maria" et ne plus dire "Sainte Marie, Mère de Dieu", mais "Mère du Fils de Dieu", quelqu'un s'écria: "C'est une folie et nous sommes tous en train de devenir fous". — Riel s'indigna et se mit à conjurer le Saint-Esprit de descendre sur lui et sur les assistants; il fit si bien que les membres de sa religion prétendue réformée, se soumirent à sa décision, moins Baptiste Hamelin qui, sommé d'abjurer sa foi sous peine de mort, répondit fièrement: "Le bon Dieu me donne assez de force pour braver vos menaces et vos fusils: si un seul de mes frères en a le courage, qu'il frappe.

Vous pouvez me fusiller, mais me faire renoncer à ma foi, jamais."

Un jour, le père Fourmond haranguait ses paroissiens égarés. "Maintenant", leur disait-il, "on désigne notre sainte Mère l'Église sous le titre de vieille Romaine. Soyons fiers de cette glorieuse Mère et de nos ancêtres dans la foi et répétons tous ensemble: "Vive la vieille Église Romaine!" Cet acte de foi n'eut qu'un faible écho, alors le brave Patrice Fleury s'écria avec force et enthousiasme: "Vive la vieille Romaine!" Hélas, seules quelques voix timides s'unirent à la sienne tant on craignait de déplaire à Riel. Le père Fourmond comprit que dans le conflit qui se préparait, son influence ne serait pas efficace.

Le 25 mars, accompagné d'une trentaine d'hommes, Dumont se rendit au lac aux Canards pour s'emparer des denrées et munitions entassées dans les magasins tenus par les partisans d'Ottawa. Les Métis avaient des amis et des ennemis dans la place: ils emprisonnèrent ces derniers et mirent les provisions en sûreté. Le 26 mars au matin, ils tinrent conseil dans le magasin Mitchell. Là se trouvaient Riel, Charles Nolin, Gabriel Dumont, Pierre Parenteau, Jean Caron, Pierre Gariépy,



Daniel Ross, Maxime Lépine, Napoléon Nault, Jean-Baptiste Boucher et Patrice Fleury. On avait envoyé des éclaireurs sur le chemin de Carlton, car on craignait l'intervention des soldats de la police montée en faveur des marchands dépouillés. Tout à coup, un des éclaireurs vint annoncer l'arrivée des hommes de Carlton.

Patrice Fleury comptait un ami dans la police de Carlton, Tom MacKay. Craignant que les patriotes lui fassent un mauvais parti, Patrice s'informa si cet ami était au nombre des arrivants. Sans attendre de réponse, il monta à cheval et galopa vers la troupe. Il aperçut bientôt celui qu'il cherchait. Tom MacKay lui cria aussitôt: "Patrice, je ne croyais pas que tu te mêlerais à semblable affaire."

—"Quelle affaire?" dit Patrice.

—Et l'autre de reprendre: "Pourrais-tu encore me serrer la main?

—"Pourquoi pas, reprend Patrice, ne sommes-nous pas deux amis?" et il lui tendit une main que l'autre pressa amicalement.

—"Où allez-vous tous?" dit Patrice.

—"Chez Kelly, chercher de l'avoine", répondit le soldat.

—"N'y allez pas, il n'y en a plus et vous seriez arrêtés, toi et tes compagnons. Nous ne voulons de mal à personne, mais, il faut des provisions aux patriotes en attendant que le gouvernement veuille bien redresser les torts qu'il nous a faits et nous rendre justice." Puis, montrant quatre cavaliers sur la route, il ajouta: "Vois, Tom, fais attention, ce sont des braves gens, mais ils ne se laisseront pas insulter sans résistance."

Tom reconnaissant Gabriel Dumont, l'interpella familièrement. A la vue de Tom MacKay, métis comme lui, Gabriel Dumont lui cria: "Tu n'as pas besoin de craindre, je ne te ferai pas de mal, mais si je m'écoutais, je te passerais une balle à travers le coeur; tu le mériterais bien pour la lâcheté avec laquelle tu sers les ennemis de ta nation." En même temps, il dirige sa carabine vers Tom. Patrice, craignant pour la vie de son ami, lève le bras de Dumont. Ce mouvement fait partir la carabine, mais, fort heureusement, le coup porta dans l'air. Au bruit de la détonation, les membres de la police montée reprennent immédiatement la route du fort. Pourtant, ils étaient quarante contre une poignée de Métis. C'est qu'il y avait dans ce détachement de soldats plusieurs amis des patriotes métis et ils espéraient encore un arrangement paisible.



CHAPITRE IX

DANS QUELLES CONDITIONS S'EFFECTUÈRENT LES BATAILLES DE LA RÉBELLION.

Bataille du lac aux Canards.
Evacuation du fort de Carlton.
Soulèvement des Sauvages.
Massacre du lac des Grenouilles.
Poundmaker à Battleford.
Prisonniers de Batoche.
Fortifications de Batoche
La milice canadienne et Middleton.
Bataille de Fish Creek.
Fuite de Gabriel Dumont
Capture de Riel, de Poundmaker et de Gros-Ours.

EN apprenant l'incident du lac aux Canards, le major Crozier qui commandait à Carlton, partit dans la direction du village de Stobart, avec cent quarante hommes et un canon.

Cette action, de la part de Crozier, est une énigme qui n'est pas encore déchiffrée. Pourquoi n'a-t-il pas attendu, pour agir, les cent soldats que le colonel Irvine pouvait mettre à sa disposition? Pourquoi, surtout, a-t-il précipité l'éclosion de la rébellion, quand on attendait un message d'Ottawa concernant la question des Métis? Ce message arriva par télégramme, le soir même de la bataille du lac aux Canards, alors qu'il était trop tard pour régler pacifiquement les difficultés.

Crozier voulait-il se réserver l'honneur d'apaiser la rébellion sans l'aide d'Irvine? N'estimait-il pas à leur juste valeur, les forces et l'armement des Métis? S'attendait-il d'effrayer les rebelles par le prestige de la police montée, qui depuis quelques années, avec cinq cents hommes seulement, maintenait la paix parmi les trente mille Indiens de l'Ouest. Ces questions ont été posées bien des fois, mais personne ne les a résolues d'une manière satisfaisante. N'est-il pas sage de dire que Crozier a accompli inconsciemment la volonté du souverain Maître de l'univers qui peut se servir, pour arriver à ses fins, aussi bien des fautes des hommes que de la puissance des anges?

Quand les éclaireurs des Métis annoncèrent à



leur chef qu'une troupe de soldats se dirigeaient vers le lac aux Canards, Riel s'écria: "Attention, allez tranquillement, soyez prudents, ne tirez pas les premiers, défendez-vous seulement; souvenez-vous que si nous réclamons nos droits par la résistance, nous ne voulons pas enlever la vie aux soldats de la Reine"; puis, il commanda à Patrice Fleury de rester avec les prisonniers afin que personne ne leur fît mal.

Dumont, avec vingt-cinq cavaliers, partit à la rencontre des soldats. Les deux troupes se firent face à trois milles du lac aux Canards. Le major Crozier cria aux Métis de mettre bas les armes. Gabriel Dumont lui répondit: "C'est nous qui allons vous faire mettre bas les vôtres"; puis, il fit immédiatement occuper par sa suite certains bas-fonds où il se croyait à l'abri du canon.

Les Métis sont unanimes à affirmer que le premier coup de feu fut tiré par les Blancs. La première volée de balles de la police fit mordre la poussière à Assiwin, Sauvage chrétien, après que le propre frère de Dumont eut été tué par la décharge d'une carabine ennemie. Encouragée par Riel qui tenait en vue de tous, la croix d'Oblat du père Touze à qui il l'avait arrachée, les Métis ré-

pondirent avec chaleur. Excellents tireurs, abrités par une déclivité de terrain, leur feu ne tarda pas à devenir trop meurtrier pour les militaires qui furent mis en fuite après une demi-heure d'une fusillade des plus nourries. Crozier perdit quatorze hommes et les Métis quatre. Parmi les blessés se trouvait Gabriel Dumont lui-même. Sa blessure n'était pas sérieuse, elle ne l'en contraignit pas moins à confier momentanément le commandement de ses hommes à son frère Edouard.

Pendant que les troupes laissaient précipitamment le champ de bataille, Dumont voulut profiter de la déroute pour les poursuivre; mais Riel, toujours animé de sentiments d'humanité, même dans les circonstances où ceux-ci ne paraissaient guère de mise, empêcha de suivre ce plan, sous prétexte que trop de sang avait déjà été répandu.

Après la bataille, Riel fit placer les Métis en deux rangs et leur adressa la parole en ces termes: "Dieu est avec nous, remerciez-le de la protection qu'il nous a donnée et du valeureux capitaine qu'il a mis à notre tête et criez trois fois: "Vive Gabriel Dumont."

Immédiatement la petite troupe se découvrit et s'écria avec enthousiasme:

"Vive Dieu, notre Père!
Vive Riel, notre chef!
Vive Gabriel Dumont, notre capitaine!"

Riel ordonna de relever les morts et les blessés ennemis avec le même soin que ceux de sa troupe fidèle. Les corps des ennemis défunts furent respectueusement déposés dans une maison à l'écart, puis le chef des insurgés envoya Jackson à Prince-Albert, avertir les autorités locales qu'elles pouvaient sans crainte, envoyer chercher les dépouilles mortelles de leurs soldats.

Aux membres défunts de sa troupe, Riel donna une sépulture chrétienne; il versa d'abondantes larmes sur leur tombe et récita de longues prières pour le repos de leur âme.

Quant aux blessés des deux armées, ils furent soignés avec toute l'attention possible dans les circonstances. Un des blessés de la police montée, nommé Newett, était sur le point d'être tué par un jeune Métis, quand les compagnons de celui-ci se jetèrent sur l'agresseur et l'empêchèrent de frapper le soldat. C'est Newett lui-même qui, plus tard, raconta le fait et ajouta: "Philippe Gariépy, (c'était le nom de mon agresseur), reçut une

verte réprimande de son chef, qui lui apprit, dans un langage énergique, qu'un blessé est un être sacré que le Seigneur ordonne de respecter, fût-il un mortel ennemi."

Après la bataille du lac aux Canards, Charles Nolin, prévoyant la tournure que devait inévitablement prendre la révolte fomentée, d'abord par lui-même, s'enfuit à Prince-Albert et se plaça sous la protection de la police. Parlant plus tard de sa désertion, il dit: "En me sauvant, je me suis ôté la corde du cou pour la passer autour de celui de Riel". Cet acte était-il celui d'un lâche ou d'un fidèle citoyen de son pays? Seul, celui qui lit au fond des coeurs peut le dire. Les Anglais louèrent Nolin de sa fuite et les Métis le blâmèrent de les abandonner.

Peu après la bataille du lac aux Canards, les membres de la gendarmerie évacuèrent le fort de Carlton. Ce fort était un grand enclos carré dont les murs avaient plus de vingt pieds de haut. Dans cette enceinte, se pressaient une douzaine de maisons. En 1885, les palissades tombaient de vétusté et d'ailleurs, la position topographique de ce fort la rendait inutile au point de vue militaire. Aussi, quand, dans les préparatifs du départ pour



Prince-Albert, une lampe à l'huile mit le feu à une partie du fort, on laissa tranquillement l'incendie destructeur accomplir son oeuvre, sans même essayer de sauver les provisions appartenant à la Compagnie de la baie d'Hudson. On aimait mieux les laisser périr que les voir tomber dans les mains des Métis.

Ayant appris que les soldats de Carlton se préparaient à effectuer leur jonction avec les volontaires de Prince-Albert, Dumont voulait les en empêcher en se plaçant en embuscade sur leur route, mais il dut encore céder devant l'opposition que Riel fit à cette mesure.

Le fait du soulèvement des Métis fut annoncé au parlement d'Ottawa, le 26 mars, jour de la première bataille: cette nouvelle produisit l'effet d'un violent coup de tonnerre, dans un ciel sans nuage. Rien n'était préparé pour la répression d'une insurrection que Riel ou Crozier (nul ne peut le dire au juste) faisait éclater à cette époque de l'année où la fonte des neiges, qui dure généralement deux ou trois semaines, rend les mouvements des troupes presque impossibles.

Le Canada n'avait pas d'armée permanente, mais seulement des milices; il fallut mobiliser à la

hâte quelques bataillons. En moins d'un mois, cinq mille hommes furent transportés sur le théâtre des opérations. Ils étaient sous les ordres du général Middleton.

Le succès des Métis au lac des Canards, avait provoqué un soulèvement des tribus sauvages de la Saskatchewan, influencées depuis longtemps par les émissaires des insurgés. Gros-Ours, chef des Cris de la prairie, dont la réserve était voisine du lac des Grenouilles, se signala par ses atrocités. Les Sauvages qui suivaient Gros-Ours étaient, en grande partie des païens.

Le 2 avril, tandis que les pères Fafard et Marchand accomplissaient les cérémonies du jeudi-saint à Notre-Dame du Bon-Conseil, au lac des Grenouilles, les Sauvages, en costume de guerre, envahirent l'église où les chrétiens se trouvaient réunis. L'office terminé, ils sommèrent les assistants, les missionnaires compris, de se rendre au camp de Gros-Ours. Tous marchaient deux à deux, entre deux haies de gardes, quand, tout à coup, à quelque distance de l'église, M. F. Quinn, agent des Indiens et M. Delaney, maître d'école, refusèrent d'aller plus loin. Pour eux, qui connaissaient la nature des Indiens, c'était une grave



et même une coupable imprudence que de s'arrêter. Humbles et soumis, ils auraient probablement sauvé leur vie et exempté le drame qui suivit. Leur résistance fut le signal du massacre. Sur leur refus d'avancer, les Sauvages les couchent en joue, et au dire d'un témoin oculaire, M. Cameron, M. Delaney tombe frappé à mort. Le père Fafard, n'écoutant que son devoir, se penche sur le moribond pour lui donner la dernière absolution et il tombe à son tour. Le père Marchand s'avançait en tête de la colonne et s'efforçait d'empêcher les Sauvages de maltraiter une vieille femme. Soudain, la nouvelle arrive: ils ont tué le père Fafard. Le missionnaire veut voler au secours de son confrère et se frayer, de vive force, un passage à travers la bande de forcenés qui l'entourent. A peine a-t-il fait quelques pas, qu'une balle le frappe mortellement.

Le père Fafard, cependant, essaie de se relever; un Sauvage s'approche et lui glisse à l'oreille: "Ne bouge pas, Père, fais le mort". Mais, un autre Sauvage, qui gardait rancune au Père de ce qu'il ne lui avait pas permis de répudier sa femme pour en épouser une autre, se venge en lui déchargeant son fusil à bout portant dans le coeur. Alors,

une vieille Sauvagesse montagnaise s'approcha des deux martyrs, malgré les huées des Cris et remplit, auprès des cadavres, l'office de Véronique. Deux Métis, suivant son courageux exemple, les revêtirent de leurs ornements sacerdotaux et les transportèrent dans le soubassement de l'église.

Le chef Gros-Ours avait déjà pillé le saint lieu: il ne lui restait plus qu'une image du Sacré-Coeur que les Cris se préparaient à enlever comme le reste, quand il leur sembla remarquer, dans la physionomie de cette image, une expression qui les terrifia.

"Voyez", se dirent-ils les uns aux autres, "le Grand Esprit nous fait signe qu'il va nous punir."

Et pour se débarrasser de la vision importune, ils mettent le feu à l'église. Tout entier en bois, l'édifice fut bien vite consumé. Les deux corps des Oblats, cependant, furent à peine atteints et quelques jours plus tard, on leur fit de touchantes funérailles, sous la garde des troupes canadiennes. Sept autres Blancs périrent dans ce massacre et les Cris emmenèrent une quarantaine de prisonniers, parmi lesquels, le père Legoff, o.m.i.

Le soir de son exploit, Gros-Ours, fit exécuter à ses guerriers, une danse sauvage. Le père Le-



goff la décrivit plus tard, dans une lettre à Mgr Grandin. "Le croiriez-vous", écrit-il, "ils ont dansé avec les soutanes de nos deux prêtres et les ornements de nos églises. Vous représentez-vous bien le bel effet que devaient faire une quinzaine de démons de cette sorte, la tête ornée de plumes et de pendeloques, le visage affreusement barbouillé: celui-ci affublé d'une soutane, celui-là le dos revêtu d'une chasuble en drap d'or, un autre d'une chasuble rouge, tel d'une chape blanche, tel autre d'une chape noire, etc . . ."

Les Sauvages insurgés se dirigèrent ensuite vers le fort Pitt, groupe de maisons rustiques formant un carré pratiquement sans défense. Le commandant de la place, Francis Dickens, fils du célèbre romancier de ce nom, voyant l'impossibilité de faire plus longtemps face à l'ennemi, retira ses hommes du fort et se sauva avec eux à Battleford.

Du côté de Battleford, les Cris étaient entrés dans la lutte sous le commandement de Poundmaker et avaient fait, à Cut Knife, plusieurs prisonniers, parmi lesquels se trouvait un missionnaire, le père Cochin, o.m.i.

A Saint-Laurent, le personnel de la mission resta tranquille pendant quelques jours. Quand les

courriers secrets du père André eurent annoncé le massacre des pères Fafard et Marchand au lac des Grenouilles, les cinq religieuses Fidèles-Compagnes-de-Jésus, ne se sentant plus en sûreté, essayèrent de gagner Prince-Albert, par une nuit affreuse; mais, leur guide s'égara et elles tombèrent aux mains des émissaires des Métis insurgés. Riel les manda alors à Batoche, où il les traita avec respect. Toutefois, bien qu'elles n'eussent pas à se plaindre des hommes qui s'y trouvaient rassemblés, au nombre d'environ trois cent cinquante, elles n'en étaient pas moins prisonnières de guerre. Les pères Végreville, Moulin, Fourmond et Touze partageaient leur captivité. Ces derniers eurent bien des raisons de se plaindre du traitement qu'on leur infligea. Un jour, entre autres, Gabriel Dumont, exaspéré de ne pas voir les choses tourner à son goût, et irrité, sans raison, contre les Pères, prisonniers dans le presbytère, entre chez eux en criant et proférant des menaces comme un énergumène. C'est alors que le Canard-assis, le plus mauvais des Sauvages infidèles, comme le prouvait assez sa figure d'aigle avec ses petits yeux de feu et son nez crochu, s'avance, la dague au poing, et la met sous le menton de Gabriel, en le mena-



çant par ces terribles paroles: "Arrête, ne leur fais pas peur ou bien tu auras affaire à moi, je te ferai peur à mon tour". L'effet fut immédiat et le calme se rétablit.

La mission de Saint-Laurent, complètement abandonnée par la population, fut sur le point d'être livrée aux flammes. Le bon Patrice Fleury, qui se vante de n'avoir jamais fléchi le genou devant Baal (c'est ainsi que dans son langage typique, il appelle la religion inaugurée par Riel), eut le courage de tenir tête aux envoyés de Riel et, par son énergie, sauva la pauvre église. "Vous me passerez par-dessus le corps", dit-il, "avant d'accomplir vos abominables projets."

A Batoche, les insurgés travaillaient d'action à se fortifier. Parlant des fortifications des Métis, le Dr Mulvanez disait: "c'est un véritable village de trous à carabine, coordonnés d'une manière stratégique, en vue de dominer toute position, et montrant que beaucoup d'énergie et de labeur, non moins que d'habileté ont dû présider à leur élection."

Comme le faisait remarquer un militaire de distinction, un ingénieur aurait pu tirer profit de l'inspection des tranchées de ces Métis ignorants.

En quelques jours, le soulèvement des Métis et des Sauvages s'étendait sur les deux rives de la Saskatchewan, d'Edmonton à Prince-Albert. Peu s'en fallut que le théâtre des opérations ne prît des proportions beaucoup plus vastes. Les Métis de Saint-Albert et des environs furent dociles aux conseils de Mgr Grandin et ne prirent aucune part au conflit. L'influence des missionnaires maintint aussi dans la soumission, les Peaux-Rouges des environs de Qu'Appelle, de Calgary et de l'Ile-à-la-Crosse.

Le père Lacombe obtint que la turbulente nation des Pieds-noirs demeurât paisible spectatrice de la lutte.

Dès le début des hostilités, le père Lacombe se rendit à Blackfoot-Crossing et fit dire à Pied-de-Corbeau qu'il désirait l'entretenir.

Celui-ci, étonné de voir la robe-noire à une heure aussi matinale, le dimanche, lui en demande aussitôt la raison.

—"Il y a longtemps que je ne suis pas venu, et je m'ennuie à Calgary, loin de mes Pieds-noirs. Quelles nouvelles de tes braves?"

—"Tout va bien, tout le monde est en paix", répondit Pied-de-Corbeau. Est-il vrai que les



Cris et les Métis de la Saskatchewan tuent tous les Blancs? Ce sont les nouvelles que des courriers cris du camp de Poundmaker nous ont apportées."

—"Quelques-uns ont été tués," répondit le missionnaire, "mais ce n'est qu'une petite bataille qui sera bientôt terminée, et dont vous autres, ne devez pas vous occuper."

Vers midi, le père Lacombe assembla tout le camp et parla ainsi:

"Mes amis, je viens vous donner des nouvelles de la rébellion, afin que vous sachiez bien ce qui en est. Les Cris ne sont que des insensés de vouloir se battre contre les Blancs qui sont si nombreux et qui ont tant de gros fusils. Les Blancs peuvent avoir des armées innombrables par toute la contrée et les tuer tous s'ils se montrent rebelles. Il est vrai que, pris par surprise, quelques Blancs ont été tués, mais si les Cris veulent continuer leur carnage, des armées puissantes comme la mer, viendront faire disparaître de la terre des vivants les Indiens qui tuent leurs frères!"

Pied-de-Corbeau, homme intelligent et plein de bon sens, exhorta ses guerriers à la paix et décida avec eux, en conseil, de promettre à leur Arsous-

Kitsi-Parpi, que les Pieds-noirs, sous aucun prétexte, ne prendraient les armes pour se joindre à la rébellion.

"La partie était gagnée", dit le père Lacombe. "J'envoyai aussitôt la dépêche suivante à sir John MacDonald: "Les Pieds-noirs vous seront loyaux jusqu'à la fin."

"Enfin", dit sir John, "depuis longtemps nous n'avons que de mauvaises nouvelles du Nord-Ouest, en voilà une enfin, de notre ami le père Lacombe, qui vient nous réjouir le coeur!"

En raison des dangers auxquels les Pieds-noirs pouvaient être exposés et de l'inconstance naturelle à tout Sauvage, le père Lacombe, de concert avec le gouvernement, crut prudent de passer un traité de paix avec les Pieds-noirs. Vers la mi-avril, le gouverneur Dwedney vint avec lui, de Régina à Blackfoot-Crossing. Un long télégramme, inspiré par le missionnaire et signé de Pied-de-Corbeau, témoignant de la bonne volonté des Indiens, fut immédiatement envoyé au gouvernement. Il était ainsi conçu:



De Blackfoot-Crossing, via Gleichen,
11 avril 1885.

En mon nom, et en celui de mon peuple, je désire vous expédier, pour la grande Reine-mère, les paroles que j'ai dites devant le gouverneur, à une assemblée tenue ici, à laquelle mes chefs mineurs et tous les jeunes gens étaient présents. Nous nous sommes déterminés et avons agréé de rester loyaux à la Reine. Nos jeunes gens iront travailler sur les réserves; et, ensemble, nous cultiverons la terre autant que nous pourrons. Nous espérons que le gouvernement nous aidera à vendre les produits que nous ne pourrons pas consommer. Si quelques Indiens viennent sur notre réserve nous demander de nous unir à eux dans la guerre, nous les congédierons.

Les paroles que je vous ai envoyées par le père Lacombe, je vous les envoie de nouveau; nous serons loyaux à notre Reine, quoi qu'il arrive.

Je garde une copie de tout ceci; et quand les troubles seront passés, je l'aurai pour la montrer aux officiers de la Reine, entre les mains de qui nous laissons maintenant notre avenir.

Pied-de-Corbeau.

Si les quinze mille Métis et les trente mille Sauvages de l'Ouest s'étaient soulevés en masse, c'en était fait de la population blanche de ces régions avant qu'aucun secours pût l'atteindre. Car, seule, une police d'un peu plus de cinq cents hommes devait tenir en respect les habitants des immenses prairies s'étendant du Manitoba aux montagnes Rocheuses.

Le général Middleton, commandant en chef de la milice canadienne, arrivé à Qu'Appelle avant le gros des forces, dressa promptement ses plans et se prépara à écraser les séditieux dans tous les centres à la fois, en prenant le chemin de fer du Pacifique-Canadien comme base de ses opérations. Trois corps expéditionnaires furent dirigés sur Prince-Albert, Battleford et le fort Pitt, points particulièrement menacés. Middleton s'avança de Qu'Appelle à Batoche, quartier général de Riel; le colonel Otter marcha de Swift-Current sur Battleford, distant de deux cent trente milles, et le colonel Strange, de Calgary sur Edmonton. Middleton, à la tête de son détachement, laissa le fort Qu'Appelle, le 16 avril et, douze jours après, atteignit la traverse Clarke, sur la Saskatchewan où il devait rencontrer le bateau "Northcote",

descendant la rivière, chargé de renforts et de provisions. Arrivé avant le "Northcote", Middleton divisa ses forces en deux parties égales, qu'il lança de chaque côté de la rivière, dans la direction de Batoche. Quelques jours plus tard, ces deux divisions se réunirent pour entrer dans le ravin de Fish-Creek où elles rencontrèrent soudainement une centaine d'insurgés commandés par Gabriel Dumont. Les Métis résistèrent toute la journée à des forces bien supérieures aux leurs, puis, se replièrent, laissant quatre morts sur le champ de bataille. Dans les troupes canadiennes, il y avait eu dix hommes tués ou mortellement blessés.

Gabriel Dumont, constatant l'infériorité de sa troupe, comparée au nombre des soldats de l'armée canadienne, voulait se contenter de harceler l'ennemi, pendant la nuit, pour le tenir continuellement sur le qui-vive et provoquer le désordre dans ses rangs. Il voulait de même faire sauter les rails du chemin de fer pour empêcher le transport des troupes. Mais Riel s'y refusa.

"Il nous fallut donc renoncer à ce dessein qui eût été tout à notre avantage", disait Dumont lui-même. "En trois ou quatre nuits, nous aurions pu réduire l'ennemi à l'impuissance. Mais j'avais

confiance dans la foi et les prières de Riel; je lui obéis."

Dans ma grande déception, je lui proposai alors de me poster, avec quelques-uns des miens, en embuscade sur la lisière d'un bois où devaient passer les hommes de la police montée. L'on aurait pu y faire un vrai massacre. Encore une fois, Riel qui nous modérait toujours, ne voulut rien entendre: il considérait cette action comme une lâcheté.

Le père André qui avait remué ciel et terre pour empêcher les hostilités, prévoyant l'inévitable, écrivit au général Middleton, le suppliant d'épargner autant que possible les pauvres Métis égarés, l'assurant que la plupart n'étaient coupables que de s'être montrés trop faibles en face de mauvais conseils ou même de la force.

Bientôt Middleton attaqua Batoche où les insurgés étaient réunis au nombre de près de trois cent cinquante. Quatre jours durant, les Métis, conduits par Gabriel Dumont, soutinrent le feu d'un ennemi cinq fois supérieur en nombre et muni de canons et de mitrailleuses. Commencée le 9 mai, l'attaque des troupes canadiennes fut vivement repoussée, et il parut d'abord, que les assail-



lants auraient à se retirer. Abrités dans des tranchées dont l'ingénieuse disposition frappa d'étonnement et d'admiration Middleton lui-même, les Métis dirigeaient leur feu meurtrier sur l'ennemi. Beaucoup d'entre eux n'avaient pour arme qu'un fusil à plomb, lequel, dans les circonstances était parfaitement inutile, puisqu'il ne portait pas assez loin.

Le 10 et le 11, la lutte continua sans qu'on se fît beaucoup de mal de part et d'autre, ce qui n'empêcha pas que le bon père Moulin fut atteint, le 11 mai, par une balle qui le blessa à la jambe. Le 12, les munitions commencèrent à manquer aux Métis qui furent réduits à employer comme balles, des cailloux et des morceaux de fer que les femmes leur préparaient. On a dit que Riel écrivit alors à Middleton une lettre de capitulation dans laquelle il offrait sa propre tête pour racheter la conduite de ses amis, mais M. Swan et quelques jeunes gens l'empêchèrent d'envoyer ce pli à destination. Quoi qu'il en soit, une charge vigoureuse des troupes canadiennes, averties par un transfuge indien de la disette de balles chez les Métis, délogea les insurgés de leur position dans l'après-midi du 12, alors qu'il s'en suivit un car-

nage plus désastreux pour les Métis que celui fait durant les trois jours précédents.

Poursuivis par leurs ennemis, les Métis reculèrent d'un demi-mille tout en suivant leur tactique favorite de guerre. Cachés derrière un obstacle quelconque, ils visaient sur les poursuivants tant qu'ils n'étaient pas forcés de chercher un autre abri. Gabriel Dumont avec six de ses hommes retarda l'avance des troupes canadiennes pendant une heure. Le courage du vieux Moïse Ouellette fut vraiment héroïque. Plusieurs fois sa position étant intenable, Dumont le pressait de reculer, mais le vieillard répliquait: "Attends encore un peu, je veux en tuer encore un et retarder les autres afin que nos gens aient le temps de se mettre à l'abri. Une balle eut enfin raison de sa bravoure et Dumont atteignit le bois où s'étaient réfugiés les Métis avec leurs femmes et leurs enfants.

Riel était là et demanda à Dumont ce qu'il y avait à faire.

"Périr", répond Dumont. "Vous deviez savoir qu'en prenant les armes nous serions battus. C'est entendu, ils vont nous détruire".

Les pertes totales des Métis, à Batoche, s'élevèrent à onze personnes, parmi lesquelles se trou-



vaient un enfant et un vieillard de plus de quatre-vingts ans. Trois Indiens tombèrent, en outre, pendant les quatre journées de combat. De leur côté, les assiégeants perdirent huit hommes dont la moitié était des officiers, et ils eurent quarante-six blessés.

Durant la nuit qui suivit la bataille, Dumont fit plusieurs voyages à Batoche en traversant les rangs ennemis, afin de procurer aliments et couvertures aux réfugiés. Il personnifiait l'énergie désespérée. Riel lui représenta qu'il s'exposait à tomber aux mains des soldats canadiens; mais il ne songeait qu'à sauver le plus de butin possible et à procurer quelque soulagement aux malheureux vaincus.

Au retour de sa dernière expédition, il ne trouva pas Riel. Il se mit à sa recherche en dépit des supplications des siens qui désiraient le voir songer à sa propre sécurité. Après quatre jours de vaines démarches, il apprit que son chef aimé était entre les mains de Middleton. Il résolut alors de partir pour les États-Unis.

Un des hommes de Dumont qui s'était rendu à Middleton, lui fut secrètement envoyé pour le

convaincre de se livrer au général anglais, avec l'assurance que justice lui serait rendue.

"Allez au diable", répondit durement Dumont. "Le gouvernement nous a tondus comme des moutons. Il vous a désarmé et maintenant vous obéissez à ses ordres. Allez dire à Middleton que je suis dans le bois et que j'ai encore quatre-vingt-six cartouches pour tirer sur ses émissaires".

Le 16 mai, Dumont se mit en route pour la frontière américaine. Il fit ses adieux à sa femme et pour relever son courage, il lui dit gaiement: "Si les ennemis te capturent et te blâment pour ma conduite, tu leur répondras que ce n'était pas plus facile pour toi de me mener que ce ne l'était pour eux."

Accompagné de Michel Dumas, il refit la même route qu'il avait parcourue l'année précédente, quand il était allé chercher Riel. Alors, il était rempli d'espoir dans l'avenir, mais ce 16 mai 1885, ces rêves étaient anéantis; lui, le héros de la Prairie, n'était plus qu'un fugitif, séparé de ses parents et de ses amis et laissant derrière lui la mort, la ruine et la désolation.

Riel aurait pu facilement suivre Dumont, mais il préféra se rendre à des soldats qui le cherchaient



dans les environs. Il crut, dit-on, qu'on lui tiendrait compte de sa reddition volontaire. Ses actes de confiance lui ont été souvent funestes. Dans la première insurrection, il mettait bas les armes, sur des promesses verbales d'amnistie, lorsqu'il était en possession du fort Garry et pouvait défier la force armée envoyée par le gouvernement pour s'emparer de ce fort et mettre fin à l'insurrection.

Le 16 mai, Riel fut emmené à Middleton qui le livra aussitôt aux autorités civiles de Régina. A la nouvelle de la capture de Riel, Poundmaker et ses Sauvages, aux prises avec la colonne qui opérait à Battleford, à laquelle ils résistaient vaillamment, jetèrent bas les armes et se rendirent aussitôt.

La troisième colonne, commandée par le général Strange, entra sans coup férir dans Edmonton et poursuivit sa marche jusqu'au fort Pitt pour rejoindre Gros-Ours. Dès la première attaque, celui-ci s'enfuit vers le nord et le 3 juillet, la police montée s'emparait de lui et de ses compagnons.

L'insurrection était vaincue.



CHAPITRE X

QUELS FURENT LES RÉSULTATS DE LA RÉBELLION.

Les titres de propriété sont accordés aux Métis.
Pertes de vie.
Pertes matérielles.
Procès, condamnation et exécution de Riel.
Opinions des différents partis politiques.
Conversion des Sauvages rebelles.
Amnistie accordée aux prisonniers.
Conclusion.

LA commission, chargée si tardivement de recueillir les plaintes des Métis, va leur délivrer enfin les titres de propriété.

A propos de la rébellion, sir Wilfrid Laurier, alors simple député, dit, en pleine séance parlementaire: "Enfin, justice va être rendue à ces pauvres gens! Depuis sept longues années, ils avaient

pétitionné, mais toujours en vain. Le 26 mars, le premier ministre, de son siège en cette chambre, avait proclamé que ces hommes n'avaient droit à aucun privilège spécial. Enfin, le temps de la justice est arrivé pour eux. Quelle est la cause de ce changement? En dix jours, du 26 mars au 6 avril, le gouvernement avait changé d'idée et de politique. Quelle était la cause de ce revirement? Les balles du lac aux Canards et la rébellion du Nord-Ouest.

Les criminels de cette rébellion, si criminels il y a, sont, non pas ceux qui se sont battus, qui ont versé leur sang, qui sont morts, mais les hommes qui les ont poussés à bout en méprisant leurs droits. Quel jugement porterait sur cette question, le grand Canadien (Papineau) dont la statue se dresse en plein parlement? Sans doute, il se souviendrait qu'un jour, lui aussi fut un grand rebelle. Je dis ceci moi, qui viens d'une province où, il y a moins de cinquante ans, tous les hommes de la race à laquelle j'appartiens, étaient des rebelles et où tous ceux de cette race sont aujourd'hui des sujets aussi fidèles et aussi loyaux que les autres. Je dis: Rendez justice à ces hommes, accordez-leur leurs droits, traitez-les comme vous avez traité le peuple du

Bas Canada depuis quarante ans, et bientôt, vous aurez le contentement, la paix et l'harmonie dans toute l'étendue de ces territoires où règnent aujourd'hui la discorde, la haine et la guerre, au détriment du pays."

Sans compter les blessés, les morts résultant de cette rébellion, peuvent se chiffrer ainsi:

Soldats canadiens tués sur le champ de bataille ou morts de la suite de leurs blessures	39
Métis et Sauvages tués	29
Non combattant, tué par accident	1
Blancs massacrés par les Sauvages	12
Exécutés à Régina et à Battleford	9
Total........	90

Pour avoir raison des rebelles, on avait requis les services de près de cinq mille cinq cents hommes, à savoir cinq mille cent soixante qui venaient de l'Est et de Winnipeg et sept cents qui appartenaient à des corps militaires de l'Ouest proprement dit, sans compter les cinq cent soixante-deux membres de la gendarmerie des grandes plaines canadiennes, en

tout cinq mille quatre cent vingt-huit hommes dont l'équipement, l'envoi et le maintien avaient coûté au pays tout entier environ vingt millions de dollars.

Les Métis avaient éprouvé de grandes pertes; plusieurs de leurs maisons avaient été détruites, leurs fermes dévastées étaient restées sans culture. Sept églises catholiques et autant d'établissements de missions avaient été détruits de fond en comble et tous leurs objets de prix volés.

L'Église catholique est Mère. On le vit bien à la conduite de Mgr Taché, de Mgr Grandin et des missionnaires à l'égard des vaincus. Mgr Taché partit pour les provinces de l'Est, pour conseiller au gouvernement de ne point se laisser entraîner dans une voie de dureté qui pouvait perpétuer le mécontentement des Métis et des Sauvages et préparer de nouveaux troubles. Il partit de Saint-Boniface dans les premiers jours de juin et arriva à Ottawa le 8. Il fit démarche sur démarche auprès des membres du gouvernement pour les engager à pardonner aux vaincus, bien plus, à faire équitablement droit à leurs anciennes réclamations.

De son côté, Mgr Grandin, qui avait visité les

Métis de la Saskatchewan l'année précédente, pour les détourner de l'insurrection, les visita en 1885, pour les porter au repentir, les consoler et les soulager. Il arriva à Batoche le 29 juin et vit avec une profonde émotion, les maisons brûlées et les champs en friche. Impossible de décrire l'état d'âme du saint évêque pendant qu'il visitait les différentes places où le démon de la discorde avait accumulé cendres et ruines, et où il voyait des Indiens malpropres se pavaner dans des habits taillés en tout ou en partie dans des ornements sacrés arrachés aux églises.

A tous ceux qui avaient trempé dans l'insurrection et dans les erreurs de Riel, Monseigneur fit prononcer un acte de rétractation et d'amende honorable. Il rédigea une requête au gouvernement en faveur des pauvres égarés et la fit signer par tous ceux qui avaient souffert de la rébellion, notamment par un généreux capitaine qui avait eu la jambe fracassée dans une rencontre, et qui donna sa signature avec un empressement digne de sa magnanimité.

Tous les missionnaires appuyèrent la requête de leur évêque. Ils le firent avec constance, avec



énergie, avec désintéressement, par pur amour du respect de tous les droits.

Plusieurs ont attribué les dénis de justice envers les naturels du pays, à la lenteur des rouages administratifs; d'autres, à la négligence et à l'incurie des gouvernants, d'autres encore, au mépris et à la malveillance de certains employés pour les Métis et les Sauvages. Quoi qu'il en soit, il est aisé de comprendre que les Peaux-Rouges des États-Unis, qui n'eurent pas le bonheur dans les siècles passés d'avoir des évêques et des missionnaires catholiques pour les défendre, ont dû disparaître devant le flot de la civilisation américaine; il nous est facile de constater que, sans Mgr Taché, Mgr Grandin et les missionnaires, les Métis et les Sauvages du Nord-Ouest auraient eu le même sort.

La cause de Riel fut introduite à Régina, le 20 juillet 1885, et plaidée devant le juge Richardson avec MM. François-Xavier Lemieux, Charles Fitzpatrick, J. Greenshields et T. C. Johnstone comme avocats. On n'accorda à l'accusé que la moitié d'un jury, dont tous les membres étaient des Anglais. Le moyen de défense fut l'insanité, et tous les aliénistes — cinq sur six — qui eurent le temps d'examiner sérieusement Riel sur la politi-

que et la religion, déclarèrent sous serment, que sur ces deux points, il n'était pas sain d'esprit.

Cependant, le 1er août, le jury présenta au magistrat un verdict qui reconnaissait Riel coupable, mais le recommandait à la clémence du tribunal. Le juge le condamna aussitôt à être pendu le 18 septembre suivant.

Pétitions sur pétitions furent adressées aux autorités fédérales pour que la peine fut commuée, conformément à la recommandation, "à la clémence", du jury anglais. Par contre, le fanatisme orangiste de l'Ontario réclamait à cor et à cri, l'exécution de l'archi-rebelle. Après deux sursis, l'exécution eut lieu à Régina, le 16 novembre.

Même les ennemis de Riel admettent qu'il marcha virilement à la mort. Il mourut comme un saint. Le père André avait passé plusieurs semaines à le préparer au moment fatal. Dans le calme de sa retraite forcée, Riel abandonna peu à peu ses étranges conceptions, et il se rendit compte du mal qu'il avait fait. Dans les premiers jours de novembre, il écrivit son testament, document aussi touchant et aussi chrétien qui puisse se trouver dans l'histoire. Les passages suivants suffiront à le prouver.



"Les hommes ayant fixé le 16 novembre prochain comme la date de ma mort, et comme il est possible que la sentence soit exécutée, je déclare d'avance que ma soumission aux ordres de la Providence est sincère, que ma volonté s'est rangée avec une entière liberté d'action, sous l'influence de la grâce divine de Notre Seigneur Jésus-Christ, du côté de l'Église Catholique, apostolique et romaine. C'est en elle que je suis né, et par elle que j'ai été régénéré.

J'ai rétracté ce que j'ai dit et professé de contraire à sa doctrine et je le rétracte encore. Je demande pardon du scandale que j'ai causé. Je ne veux pas qu'il y ait de différence entre moi et les ministres de Jésus-Christ, gros comme la tête d'une épingle."

Il remercie alors en termes touchants, de leurs services passés, sa mère, ses frères et ses soeurs ainsi que sa femme et ses amis: après quoi, il pardonne de tout coeur à ceux qui l'ont persécuté, qui sans raison, lui ont fait la guerre pendant quinze ans, qui lui ont fait un simulacre de procès et qui l'ont condamné à mort. Enfin, après avoir exhorté ses enfants à l'obéissance à l'Église, à leurs maîtres et à leurs supérieurs, il leur dit adieu dans

les termes suivants: "Je ne laisse à mes enfants ni or ni argent, mais je supplie Dieu, dans son infinie miséricorde, de remplir mon esprit et mon coeur de la vraie bénédiction d'un père que je désire leur donner. Jean, mon fils, Angélique, ma fille, je vous bénis au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, pour que vous vous appliquiez à connaître la volonté de Dieu et soyez fidèles à l'accomplir en toute piété et sincérité; pour que vous pratiquiez la vertu fermement et simplement, sans parade ni ostentation; pour que vous fassiez le plus de bien possible, sans manquer aux autres, dans la limite d'une juste obéissance au clergé constitué, prêtres et évêque, surtout à votre évêque et à votre confesseur. Je vous bénis pour que votre mort soit douce, édifiante, bonne et sainte aux yeux de l'Église et de Jésus-Christ Notre Seigneur. Amen."

A deux heures du matin, le jour même de son exécution, il écrivit une dernière lettre à sa mère.

Prison de Régina,
16 novembre 1885.

Ma chère mère,

J'ai reçu votre bonne lettre me donnant votre bénédiction, et hier dimanche, j'ai demandé au ré-



vérend père André de vouloir bien la placer sur l'autel, pendant la célébration de la sainte messe, afin que le Tout-Puissant joigne aussi la sienne à celle d'une mère dont le fils n'a plus que quelques heures à vivre, et ce bon père André, en me remettant cette lettre, a aussi imposé les mains sur moi en me bénissant. Il a fait rejaillir sur moi avec effusion, les grâces du saint sacrifice des autels avec l'abondance des biens spirituels et temporels qui en découlent.

A ma chère épouse, mes chers enfants et autres parents, je dis un dernier adieu!

Ma chère mère, c'est le voeu de votre fils aîné que vos prières et vos supplications en sa faveur montent au trône de Jésus-Christ, par Marie et saint Joseph, mon bien-aimé protecteur. Ces prières ne pourront manquer d'attirer sur moi la miséricorde et les abondantes consolations de Dieu. Puissent les mêmes miséricordes et consolations rejaillir sur vous, ma bonne mère, et aussi sur ma malheureuse épouse et mes enfants bien-aimés.

Que votre foi, votre espérance et votre charité soient comme un arbre chargé d'excellents fruits dans le présent et dans l'avenir; et quand arrivera votre dernière heure, que Dieu, satisfait de votre

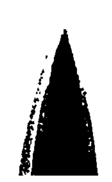
âme si pieuse, la transporte dans son saint paradis, sur les ailes de ses anges.

Il est maintenant deux heures du matin. Dans quelques heures, vous n'aurez plus de fils aîné! Mon épouse n'aura plus d'époux et mes enfants n'auront plus de père! J'aurai cessé de vivre! Mais je serai fort jusqu'à la fin! Le bon père André sait bien me tenir prêt pour le grand événement. Dieu me tient dans sa main pour me procurer la paix. Je serai calme comme l'huile dans un vase.

Hier et aujourd'hui j'ai bien prié Dieu qu'Il vous console! Ne pleurez donc plus et séchez vos larmes! Je vous embrasse tous avec affection, d'abord vous, ma chère mère, je vous baise en fils soumis et reconnaissant; ma chère épouse, je l'embrasse en époux chrétien, selon l'esprit catholique de notre union conjugale. Je recommande mes chers enfants à la divine miséricorde et je prie mes frères, mes soeurs et mes amis de recevoir un dernier souvenir avec tout le bon sentiment dont mon coeur est capable.

Je suis, ma chère mère, votre fils affectionné, obéissant et soumis,

Louis David Riel.



Le père André, sur la demande expresse de Riel, passa la dernière nuit auprès du condamné. Quand le pauvre prisonnier eut terminé sa lettre, il la remit au missionnaire avec quelques renseignements et ajouta: "Maintenant, mon Père, je ne veux plus parler avec vous que de l'autre vie."

Assis en face l'un de l'autre, ils s'entretinrent exclusivement de sujets spirituels. À la fin de la nuit, ils mirent un terme à ces propos, l'un pour dire la messe, l'autre pour y assister et communier.

Un peu avant huit heures, le shérif entra.

"Allons"! fit le condamné.

Un instant après, il montait sur l'échafaud, d'un pas ferme et résolu.

Il fut assisté sur l'échafaud par le père André et un abbé McWilliams, ancien condisciple de Louis Riel au collège de Montréal, où Blanc et Métis s'étaient liés d'une étroite amitié, au point que celui-ci avait fait demander celui-là pour l'assister à ses derniers moments.

D'une manière touchante et sur un ton d'enfantine simplicité, Riel, sur l'échafaud, pria Dieu de bénir sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères, ses amis et ses ennemis. Ses dernières minutes sur la terre furent un acte d'obéissance et de sa-

crifice, puisque, sur l'avis du père André, il renonça à l'idée qu'il avait eue de faire un discours. Le noeud fatal le fit passer de vie à trépas comme il achevait la récitation du Pater.

Un premier service funèbre fut célébré à Régina même, quelques heures après sa mort. Son corps fut transporté à Saint-Vital et, de là, à Saint-Boniface où le 12 décembre, d'imposantes funérailles lui furent faites. Il repose avec son père, à l'ombre de la cathédrale, en attendant le jour de la résurrection glorieuse.

Les autres prisonniers subirent leur procès en septembre de la même année, et, le 27 novembre suivant, onze Indiens furent condamnés à mort, pour la part qu'ils avaient prise, surtout au massacre du lac des Grenouilles.

Trois d'entre eux virent leur sentence commuée en un emprisonnement à vie. Les huit autres embrassèrent la vraie foi comme préparation à une bonne mort. Ils furent exécutés à Battleford.

Onze Métis, qui, avant 1885, avaient joui de la meilleure réputation, furent condamnés à sept ans de pénitencier; trois autres, à trois ans, et quatre, à un an.

Poundmaker et Gros-Ours, ainsi qu'un bon



nombre de leurs compatriotes, furent condamnés à finir leurs jours en prison.

Dans tout le Canada, les esprits s'étaient singulièrement échauffés au cours du procès de Riel et de ses compatriotes. La province de Québec montrait de la sympathie pour les Métis; la province d'Ontario témoignait de la haine: les antipathies de race se déchaînaient avec une véritable fureur: tous prenaient parti pour ou contre: c'était de toutes parts, une incroyable agitation.

L'exécution du chef des Métis eut, sur les partis déchaînés, l'effet de l'huile sur le feu. A Winnipeg, on pendit une seconde fois Riel en effigie; en plusieurs lieux de la province de Québec, on pendit, au contraire, de la même façon, les auteurs ou les complices de sa mort. Le fanatisme de race se surexcitait de plus en plus.

Les membres du gouvernement publièrent une apologie de leur attitude à l'égard de Riel.

Citons le dernier paragraphe de cet écrit.

"En arrêtant sa décision sur la demande que l'on a faite de commuer la sentence rendue contre le prisonnier, le gouvernement a dû ne pas perdre de vue la nécessité d'un châtiment exemplaire et terrifiant pour le crime commis dans une con-

trée située, comme le sont les Territoires du Nord-Ouest, sous le rapport des établissements et de la population. L'isolement des colons sans défense, les horreurs auxquelles ils seraient exposés dans le cas d'un soulèvement des Sauvages, l'effet sur les immigrants de la moindre défaillance dans l'administration de la justice, les conséquences fatales qui se produiraient, si des crimes comme celui de Riel restaient impunis, parce que le coupable serait sujet à des illusions ou pourrait faire croire qu'il l'est".

Sir Wilfrid Laurier se fit, en chambre, l'écho de l'opinion contraire, dans un discours que son biographe proclame être le plus brillant du grand orateur canadien.

"Ah! oui," dit-il, "le gouvernement a convaincu tous ceux dont il parle, Métis, Indiens, colons de race blanche, de la force de son bras, de sa toute-puissance à châtier. Plût au ciel qu'il se fût donné autant de peine pour les convaincre tous de son désir, de son bon vouloir à leur rendre justice, à les traiter convenablement! S'il avait pris les mêmes peines pour faire le bien, qu'il en a pris pour punir le mal, il n'aurait jamais eu besoin de prouver à ce peuple que la loi ne saurait être vio-



lée impunément, parce que jamais la loi n'aurait été violée. Tandis qu'aujourd'hui, pour ne rien dire de ceux qui ont perdu la vie, nos prisons regorgent d'hommes qui, désespérant de jamais obtenir justice par la paix, ont cherché à l'obtenir par la guerre; d'hommes libres qui ont préféré se jeter dans les dangers d'une insurrection plutôt que de se voir traiter en esclaves. Oh! ces hommes ont cruellement souffert; mais patience! leurs sacrifices ne resteront pas sans récompense. Leur chef est dans la tombe; ils sont encore nombreux dans les fers, mais du fond de leurs cachots, déjà, ils peuvent voir qu'elle s'est levée sur leur pays, l'aurore de cette justice, l'aurore de cette liberté après laquelle ils soupiraient.

Oui, leur martyre a préparé le triomphe de leur pays! Les droits pour lesquels ils se sont battus sont reconnus. Nous savons que déjà l'on a fait droit à plus de deux mille des réclamations si longtemps repoussées. Mieux que cela, encore, nous lisons dans le discours du Trône, qu'enfin, ces Territoires vont avoir une représentation dans le Parlement. Voilà encore une mesure de la Chambre. Cela ne se pouvait pas alors; mais après la guerre, cela se peut. C'est la dernière

conquête de cette insurrection. Oui, je le répète encore, leur martyre a préparé le triomphe de leur pays et ce seul fait nous prouve qu'il y avait là cause suffisante, indépendamment de toute autre, pour se montrer clément, et pour celui qui est mort et pour ceux qui survivent."

Qui fera jamais le partage équitable de la bonne foi et des visées politiques, dans l'effervescence populaire causée par l'affaire Riel? L'opinion du juge Dubuc, qui vivait non loin du théâtre de la rébellion et qui connaissait personnellement Riel, semble être une des meilleures. Il estimait juste la cause des Métis, mais évidemment, injustifiable la tournure qu'ils avaient donnée à leurs revendications; Riel était devenu peu à peu et certainement irresponsable dans les choses de la religion et de la politique, il ne fallait donc point le condamner à mort.

Cette opinion était partagée par le clergé du temps comme le prouvent ces paroles que le père Lacombe adressa à sir John MacDonald à Ottawa: "Sir John, vous avez fait exécuter Riel pour satisfaire vos amis d'Ontario, mais ce n'est pas une action louable que vous avez accomplie là. Je vous le dis moi, en connaissance de cause; vous



avez fait exécuter un homme qui au lieu d'être pendu, méritait d'être interné dans un asile d'aliénés."

La fin de Dieu dans toutes ses oeuvres est le salut des âmes. "Il remue le ciel et la terre", dit Bossuet, "pour enfanter ses élus, et, comme rien ne lui est plus cher que les enfants de sa dilection éternelle, que les membres inséparables de son Fils bien-aimé, rien ne lui coûte pourvu qu'il les sauve".

Les troubles de 1885 eurent pour résultat la conversion et la sanctification de ceux qui y prirent la part la plus active.

Riel, nous l'avons vu, mourut en parfait chrétien.

Poundmaker et vingt-huit Sauvages furent admis dans l'Église catholique, le 19 février 1886. Gros-Ours ne fut pas baptisé ce jour-là quoiqu'il fût décidé à embrasser la religion chrétienne, mais il demanda à différer son baptême afin que tous les membres de sa famille deviennent enfants de Dieu en même temps que lui. En effet, ils furent tous, un peu plus tard, régénérés par l'eau et le Saint-Esprit.

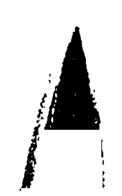
La captivité de ces fiers enfants du désert per-

mit à l'Église catholique de les aborder; en la voyant, ils la reconnurent pour une vraie Mère: tous embrassèrent sa foi. Plusieurs donnèrent, dès leur conversion, le spectacle de vertus héroïques qui firent l'admiration des missionnaires eux-mêmes.

Les troubles du Nord-Ouest avaient pris fin. La surexcitation des esprits se calmait peu à peu et les affaires reprenaient leur cours normal. Mais, les prisons canadiennes retenaient encore des condamnés parmi lesquels les chefs cris Poundmaker et Gros-Ours ainsi qu'Ambroise Lépine, le lieutenant de Riel, en 1869-70.

Métis et Sauvages avaient cependant un ami fidèle et dévoué, de qui ils attendaient la liberté: cet ami n'était autre que le père Lacombe. Certes, celui-ci était loin d'approuver leur conduite; il avait même beaucoup insisté pour les empêcher de s'engager dans cette aventure. Miséricordieux comme son divin Maître, il se sentait rempli de pitié pour ces pauvres êtres nés dans la pleine liberté et se mourant d'ennui entre les quatre murs d'un cachot.

A la fin, n'y tenant plus, il se rendit à Ottawa pour implorer, en faveur de ses protégés, la dé-



mence du gouvernement. Puissamment aidé par Mgr Taché, qui se trouvait dans la capitale fédérale en même temps que lui, il fit tant et si bien que ni sir John MacDonald, ni son collègue sir John Thompson, n'eurent le courage de lui refuser la faveur qu'il sollicitait. Tous les prisonniers, sauf Lépine et Gros-Ours qu'on retint un peu plus longtemps, furent graciés, à la demande du pieux missionnaire.

Le 4 mai 1886, le père Lacombe reprenait tout joyeux le chemin de Winnipeg. Arrivé dans la capitale du Manitoba, sans même prendre de repos, il se précipitait à la prison de la "Montagne de Pierre", pour faire ouvrir les portes à ses protégés. Qui peut exprimer leur joie quand le gouverneur Bedson leur apprit que, grâce à l'intervention de la robe-noire, ils étaient libres.

"Ces hommes", dit le père Lacombe, "qui naguère se battaient comme des lions, sont aujourd'hui doux comme des agneaux; semblables à des enfants, ils me baisent les mains et les pieds et ne savent comment me montrer leur reconnaissance. Ils me disent: "L'on t'a toujours appelé l'homme au bon coeur, mais désormais nous t'appellerons notre libérateur".

Les libérés et leur libérateur prirent le chemin de l'Ouest dans un wagon du Pacifique-Canadien. Lépine et Gros-Ours furent graciés quelques mois plus tard.

Gabriel Dumont obtint aussi la permission de revenir de son exil volontaire.

Le retour des prisonniers, au milieu de leurs compatriotes, eut un effet magique. Ce fut le calme après la tempête; les Sauvages demeurèrent paisibles sur leurs réserves, les Métis se livrèrent de plus en plus à l'agriculture et les immigrants vinrent nombreux se tailler d'immenses champs de blé dans les prairies où jadis paissaient les innombrables troupeaux de buffles.

Le parlement fédéral vota un don de vingt mille piastres au général Middleton, pour sa conduite admirable durant la rébellion; et, à chacun des volontaires, trois cent vingt acres de terrain dans les Territoires de l'Ouest.

Dans le cimetière de Batoche, un petit monument fut élevé à la poignée de braves tués dans la bataille, pour redire aux descendants des Métis que, dans ce lieu, leurs ancêtres ont combattu d'une manière héroïque, bien qu'illégale, pour sauvegarder leurs droits.



Gabriel Dumont vécut plusieurs années après son retour dans la Saskatchewan. Il vit sa nation se perdre dans le flot d'immigration et contribuer puissamment à la nouvelle génération des prairies; il vit également la race indienne s'affaiblir chaque année. Il vit aussi, sans ressentiment, la Prairie divisée en provinces. Il vécut sans se préoccuper du nouvel ordre des choses; il s'aventura de plus en plus vers le nord, pour ses expéditions de chasse, mais il revint périodiquement à sa chère Saskatchewan.

Le feu de son enthousiasme était éteint, ses rêves s'étaient évanouis en fumée; mais seule sa mort, arrivée en 1906, mit fin aux récits des exploits glorieux alors qu'il était le "Prince" de la Prairie.

Comme il mourut en fervent chrétien, peut-être continue-t-il d'intéresser le ciel par ses récits épiques.

Louis Schmidt et Patrice Fleury sont les seuls membres actifs des Troubles de l'Ouest qui voient le cinquantenaire de la rébellion.

Louis Schmidt, l'ancien secrétaire de Riel, à l'époque du gouvernement provisoire, a publié ses "Mémoires", dans le "Patriote de l'Ouest". Ce

sont des pages contenant d'intéressants détails sur ces temps troublés.

L'orgueil qu'éprouve Patrice Fleury, d'avoir son nom enregistré dans l'histoire, n'est égalé que par l'indignation qu'il ressent quand les historiens anglais décrivent, d'une manière partiale, les événements de 1885.

Son refrain quotidien est: "Nous avions raison de nous soulever, il n'y avait pas d'autre moyen pour faire comprendre aux autorités d'Ottawa que nous avions des droits. Nous ne nous sommes battus que parce que le gouvernement a envoyé des troupes pour nous détruire. Si, au lieu des armées de Crozier et de Middleton, le gouverneur, accompagné de notre saint évêque Mgr Grandin, était venu poliment nous donner la garantie de nos droits, nous serions tous retournés bien heureux chacun chez nous et il n'y aurait pas eu de sang versé."

L'opinion du pauvre Métis sans instruction, est partagée par tous ceux qui connaissent à fond le pourquoi, le comment et le résultat de la rébellion de 1885.

Concluons en citant un passage de l'étude sur la rébellion, écrite à cette époque par le Dr Mul-



vaney. "Nous pouvons blâmer Riel, nous pouvons avoir en horreur la rébellion; mais lorsqu'il se sera écoulé un laps de temps suffisant pour nous permettre de considérer sans préjugés les événements de cette triste affaire, il n'y aura pas un Canadien digne de ce nom, qui ne se rappelle avec admiration et un sincère respect Gabriel Dumont et la vaillante petite troupe de Compatriotes qui se battirent si bravement pour une cause vouée d'avance, à l'insuccès."







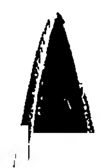
TABLE DES MATIÈRES



Table des Matières (*suite*)



ACHEVÉ D'IMPRIMER LE
VINGT-QUATRIÈME JOUR DE JUILLET
MIL NEUF CENT TRENTE-QUATRE
POUR LES
ÉDITIONS ALBERT LÉVESQUE
1735 RUE S. DENIS
À MONTRÉAL
PAR LES SOINS DE
L'IMPRIMERIE MODÈLE LIMITÉE
285 RUE DORCHESTER EST
À MONTRÉAL



Imprimé au Canada sur
papier fabriqué au Canada.